

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
  
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:      **Pagination continue.**

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## VOYAGE D'IBERVILLE.

(Suite et fin.)

Journal du voyage fait par deux Frégattes du Roi, *La Badine*, commandée par M. d'Iberville et *Le Marin*, par M. E. Chevalier de Surgères, qui partirent de Brest, le vendredi 24 octobre 1698, où elles avaient relâché, étant parties de Larochelelle, le 5 septembre précédent.

Le Vendredi 20 —Après avoir fait des marques comme nous en avons fait partout où nous avons couché, nous nous embarquâmes de grand matin, le fleuve serpente depuis l'est nord-est jusqu'à l'ouest par le nord. La brume était si épaisse que nous ne pûmes pas voir une isle qui est environ une lieue plus bas que les Ommas. Sur les dix heures, nous arrivâmes au bas de la rivière où les Ommas attendaient. Nous trouvâmes trois des principaux de leur nation qui chantaient tenant à la main un calumet; ils présentèrent à nos messieurs à fumer, ensuite à nos gens, nous partîmes à 11 heures avec les sauvages, MM. d'Iberville, Sauval, Bienville, le père Anastase et quatre Canadiens pour le village, le chemin est très-difficile, la première demi-lieue des cannes est fort épaisse, ensuite il faut marcher une demi-lieue dans l'eau, après des montagnes fort hautes et difficiles à descendre, étant obligé de marcher fort vite pour suivre les sauvages, qui n'ayant rien qui les embarrasse, marchent fort bien, étant sur une montagne à la vue du village, nous nous reposâmes étant tout en sueur à cause de la chaleur et de la vitesse dont nous avons marché; ils nous donnèrent à fumer, et celui qui nous avait dit d'arrêter courut au village, il revint un moment après, nous fit signe que nous pouvions entrer aussitôt, nous nous mîmes en marche; étant arrivé aux premières cabanes, comme il pleuvait, nous nous mîmes un moment à l'abri, étant passé, nous entrâmes à la grande place nous vîmes les trois chefs qui vinrent au milieu de la place nous rece-

voir avec chacun une croix à la main, ils nous emmenèrent dans le temple à cause de la pluie, nous firent asseoir sur des nattes, nous donnèrent à fumer, ensuite ils nous apportèrent à manger du bled d'Inde et des citrouilles et firent protestation d'amitié; M. d'Iberville leur donna des haches, de la rassade, deux chemises, une couverture, des couteaux, miroirs, aleines et grelots; leur fit entendre qu'il leur donnerait autre chose quand ils iraient au canot, ce qu'ils comprirent fort bien, ils se levèrent tous pour le remercier criant 3 fois Haû Haû Haû, et étendant les bras, ce qu'ils n'omettent jamais quand ils se donnent quelque chose les uns aux autres. Le chef distribua des présents le remerciant tout de même; la pluie étant finie, on étendit des nattes sur la place proche la cabane du chef, où ils nous donnèrent à fumer de moments en moments et apportèrent ensuite à manger, on disposa tout pour nous donner les divertissements, ils dansèrent plusieurs danses, les castagnettes à la main, les femmes et les filles mêlées avec la jeunesse matachées et accomodées à leur façon, lesquelles quoique sauvages faisaient fort bien; le soir étant venu, ils plantèrent un fagot de cannes sèches, dansant jusqu'à minuit en nous donnant à fumer continuellement; le chef ne nous quittant pas, c'était un vénérable vieillard de 60 ans; ils nous laissèrent seuls à minuit, j'ai oublié de dire qu'étant parti à quatre heures et demi pour m'en retourner, ils me vinrent prendre par le bras pour me faire rester, disant que je n'avais pas de temps assez; en effet ils sont à 3 grandes lieues de la rivière, nous les interrogeâmes sur la fourche de la rivière sans pouvoir rien apprendre, ce qui nous attrista beaucoup ne sachant quel parti prendre, croyant toujours qu'ils nous voulaient tromper.

Le mercredi 21 au matin, nous les interrogeâmes encore pour apprendre des nouvelles de la fourche sans pouvoir rien apprendre, nous voulions partir, mais ils nous dirent d'attendre, que les femmes pilaient du mil pour nous, qu'ils descendraient au bord de l'eau d'abord qu'ils l'auraient pilé, en même temps, six de nos gens armés arrivèrent étant en peine de nous, nous partîmes entre 10 et 11 heures, en sortant de la cabane du chef, on tira 3 coups, étant aux dernières cabanes on fit une seconde décharge, et sur la hauteur où nous nous reposâmes on en fit une troisième de toutes nos armes. Les sauvages vinrent nous accompagner et toutes les femmes aussi qui pleuraient notre sortie; à une heure après-midi, nous arrivâmes à nos cabanes, nous informâmes nos gens de tout ce qui s'était passé le jour précédent à notre réception, ils offrirent des femmes à nos messieurs dont ils les remercièrent, ce qui est une marque de bonne amitié et de l'alliance qu'ils veu-

lent faire avec nous, deux heures après que nous fûmes arrivés à nos cabanes, le chef avec quantité de sauvages vinrent chargés de bled d'Inde accomodé comme auparavant, les chefs tenant à la main chacun une croix de bois firent le tour de la croix que nous avions planté processionnellement, jettant du tabac dessus et autour, chantant à leur manière, ensuite ils présentèrent le calumet à nos messieurs, un des principaux d'entre eux harangua M. d'Iberville pendant une demi-heure où tout le monde parut fort attentif, quoique nous ne sussions ce qu'il disait ; toute la jeunesse dansa au feu du flambleau qu'ils allumèrent jusqu'à minuit, au bruit de deux morceaux de bois qu'ils frappaient les uns contre les autres. Sur le soir, M. d'Iberville fit quantité de présents, comme un beau tapis d'écarlate brodé tout au tour, avec des haches, des couteaux, de la rassade, des miroirs et autres choses, ils le remercièrent à leur façon comme je l'ai dit ci-dessus, ils lui avaient fait présent auparavant de quantité de peaux de chevreuils et d'ours ; dans la nuit le chef partagea aux sauvages principaux tout ce que M. d'Iberville lui avait donné ; pendant la nuit, plus de quarante sauvages des deux sexes furent à leur village chercher du bled d'Inde, qu'ils nous apportèrent avec quantité de citrouilles et quelques volailles qu'ils apportèrent le lendemain.

Le dimanche 22.—Le chef des Bayongoulas qui était venu avec nous de son village harangua M. d'Iberville et celui des Ommas aussi ; ensuite ils chantèrent autour de notre croix, et lui jetaient du tabac de temps en temps, comme si l'eussent voulu encenser ; le jour précédent, M. d'Iberville leur demanda s'il y avait encore loin jusqu'à la fourche, ils nous firent entendre qu'il n'y en avait pas, comme j'ai déjà dit, on leur traça la rivière avec un crayon et on leur marqua les nations qui sont dessus, ils persistèrent toujours à nous dire le contraire ; nous crûmes que le chef des Bayongoulas leur avait défendu pour les raisons que j'ai déjà dit, nous leur demandâmes s'il y avait loin pour aller aux Cossias, qui est une nation au dessus d'eux, marquée dans la relation de M. de La Salle, ils nous firent entendre qu'il y avait 9 journées ; nous feignîmes d'y vouloir aller à cause qu'il y avait un sauvage qui devait venir avec nous qui était Caënsa, nation plus haute dans la rivière, auquel nous avions fait des présents pour nous dire où était la fourche ; sur les dix heures du matin, nous nous embarquâmes, le chef des Ommas avec quelques principaux d'entre eux vinrent conduire M. d'Iberville sous les bras jusque dans sa chaloupe ; ceux des Bayongoulas firent de même à M. de Sauval auquel ils avaient donné un calumet le matin, les Ommas la même chose à M. de Bienville, ils s'embarquèrent 8 dans un canot

parmi lesquels était la femme du chef qui venait nous conduire jusqu'aux Chéboucles qui leur sont amis. M. d'Iberville prit dans sa chaloupe le Caënsa, afin de lui faire découvrir la fourche qui persista toujours à dire qu'il n'y en avait pas, il nous fit entendre que ceux des Ommas qui nous attendaient à leur village, où ils voulaient nous régaler, de l'autre côté de la rivière, n'en étaient éloignés que de deux petites lieues tant la rivière serpente y ayant 18 lieues à faire par eau et pas quatre par terre, il lui fit la carte de toute la rivière des nations qui sont dessus, ayant fait une lieue nous mîmes à terre, tant pour diner que pour interroger les sauvages sur cette branche, ils nous dirent qu'ils n'y en avait pas, après deux heures de réflexion, M. d'Iberville voyant qu'il était inutile de monter plus haut résolut de redescendre le fleuve, et retourner à nos vaisseaux par où nous étions venus. Sur les trois heures, nous nous embarquâmes dans nos chaloupes et nous mîmes pied à terre aux Ommas, aussitôt que nous fûmes arrivés, M. de Bienville avec deux Canadiens monta au village, qui est éloigné du bord de l'eau de deux lieues et demi ou trois lieues par des chemins fort difficiles, nonobstant cela, ils y arrivèrent sur les six heures où il trouva les Bayongoulas que nous avions laissés au bord de l'eau quand nous partîmes, auxquels il demanda s'ils voulaient venir avec nous à leur village et que nous partirions de grand matin, et que nous avions mis à terre aux Ommas pour les prendre, ils promirent qu'ils se rendraient de grand matin au bord de la rivière et que nous descendrions avec eux à leur village, ils partirent sur le champ, et ils arrivèrent à nos tentes sur les huit heures du soir, ils nous dirent que les femmes avaient pleuré notre départ à la peine que nous avions dans un si long voyage, les femmes pleurèrent en nous voyant se resouvenant de leurs pauvres morts, 3 femmes qui arrivèrent peu de temps après chargées de citrouilles à qui M. d'Iberville donna des grelots, ils promirent de retourner le lendemain matin, 3 Bayongoulas arrivèrent chantant qui nous firent mille protestations d'amitié.

Le lundi 23, le chef des Ommas avec deux des principaux vinrent avec une petite croix de bois, chantant autour de notre croix, jetant du tabac dessus et tous ceux du village arrivèrent ensuite, les uns chargés de pain de bled d'Inde, les autres de bled en grain que nous agréâmes, ensuite le chef présenta le calumet comme à l'ordinaire. M. d'Iberville leur donna des haches, couteaux, miroirs, rassade et d'autres choses en récompense de leur bled d'Inde dont ils le remercièrent à leur manière, qui est de crier trois fois étant debout *hó hó hó*, fort long et fort bas, ce village est composé de 6 à 700 personnes qui sont beaucoup plus civilisées et honnêtes que

les premiers. M. de Conty y a passé quand il a descendu pour trouver M. de La Salle, l'année 1686 dans le mois d'avril ; ils mettent leurs morts sur des piquets comme ceux de l'autre village, et lorsque quelqu'un tombe malade, il y a deux hommes qui chantent pour chasser le mauvais esprit. L'endroit où nous mîmes pied à terre pour aller au village est élevé de 10 à 12 pieds de hauteur qui inonde dans les débordements de plus d'un pied par dessus la terre qui inonde par la grande quantité d'eau qui vient d'en haut quand les neiges fondent qui est ordinairement à la fin d'avril ou au commencement de mai et par plus de 300 rivières qui se déchargent dans le fleuve et déracine tous les arbres qu'il rencontre dans son chemin, nous le vîmes assez par ceux que nous rencontrâmes dans les rivières qui descendent au gré de son courant et sur une multitude d'îlets noyés qui sont plus de deux lieues à l'est de son embouchure, qui sont couverts d'arbres morts que les vents et les courants jettent dessus ; nous y avons même trouvé l'eau sommate autour de ces îlets tant que sa rapidité est grande, en ce temps là, tout le pays que nous avons vu en montant la rivière inonde, sur les dix heures nous embarquâmes dans nos chaloupes, ils conduisaient MM. d'Iberville et Sauval par dessus les bras, nous leur criâmes trois fois *Vive le roi*, ils nous répondirent à leur manière, nous fîmes dans notre journée 11 lieues, nous vîmes que nous avions abrégé le chemin par le portage que nous fîmes le 18 de plus de 6 lieues, quoiqu'il n'y eut que cent pas à traverser de l'autre côté de la rivière, sur les 6 heures du soir, nous cabanâmes, nous fîmes la chaudière d'un chevreuil que nos canots d'écorce avaient tué en traversant la rivière ; il plut presque toute la journée, ce qui fut cause que le canot des sauvages Bayongoulas qui venait avec nous s'arrêta sur les deux heures de l'après-midi et un de nos canots d'écorce, 12 lieues plus bas au portage que nous avions fait, où ils trouvèrent quantité de crocodiles, et le feu que nous avions fait en passant n'était pas encore éteint.

Le mardi 24, sur les 6 heures du matin, nous nous embarquâmes après 4 lieues de chemin nous trouvâmes le canot des sauvages qui s'était arrêté le jour précédent à cause de la pluie, et notre canot d'écorce un peu plus loin, qui avaient tous d'eux passé par le portage, et avaient par conséquent beaucoup abrégé leur chemin, sur les trois heures du soir, nous trouvâmes une petite rivière qui est comme un lac, n'ayant aucun cours que les sauvages nous montrèrent et nous dirent que c'était le bras d'eau par où ils avaient à la mer, vis-à-vis nos vaisseaux, mais qu'il leur avait fallu faire plusieurs portages, nous mîmes pied à terre à son embouchure, M. d'Iberville s'enfonça un peu dedans, pour voir s'il y avait lieu d'y

pouvoir passer nos chaloupes, mais le voyant beaucoup embarrassé par les arbres morts qui étaient tombés dedans, résolut de nous envoyer par où nous étions venus, et lui prit le parti de se rendre à la mer par le canal avec nos deux canots d'écorce, il prit un sauvage avec lui, et ordonna de donner des présents au chef des Bayongoulas, il porta avec lui des présents pour donner aux Ananis et aux Mantoubés, qui sont dans cette rivière afin de faire alliance avec tout le monde, ce petit canal et son embouchure est sud-est et ouert nord-ouest, et est à quatre lieues au dessus du village des Monyanlachas, la pointe de tribord en entrant peut avoir dix pieds de hauteur, sur le bout de laquelle il y a un grand arbre, la pointe de babord est beaucoup plus basse, n'ayant environ que cinq pieds de hauteur, et est beaucoup plus enfoncée et à 20 pas au large de la pointe, il y a plusieurs arbres dans l'eau que la rapidité de la grande rivière a entraîné, la terre est formée comme un petit enfoncement, et le haut peut avoir dix pas de large, lorsqu'on est à son entrée le fleuve à une pointe qui reste à l'ouest quart de nord-ouest à la portée d'un boucanier, son milieu devient droit au nord jusque par delà cette pointe en montant et à ouest quart de sud-ouest en descendant plus d'une demi-lieue, sur les 9 heures du soir, nous arrivâmes au Monyanlachas, où nous tirâmes en arrivant un coup de pierrier pour avertir les sauvages de notre arrivée, quoique ceux qui étaient avec nous montèrent au village, quelque temps après, plusieurs sauvages vinrent aussitôt à nos tentes chanter, présenter le calumet à M. de Sauval, ils nous dirent que nos deux hommes étaient à leur village, ce qui nous causa une joie qu'on ne saurait exprimer, les croyant morts dans le bois, dans cet intervalle, on prit la besace du père Anastase dans laquelle était son bréviaire et un petit manuscrit de tout ce qui s'était passé dans le voyage, il crut qui s'était embarqué avec lui aux Ommas, parce qu'il avait toujours les yeux dessus quand il disait son bréviaire, cela le rendit inconsolable.

Le mercredi 25 jour de l'annonciation de la Ste. Vierge, sur les 6 heures du matin, le père Anastase alla avec nos messieurs au village, eux pour des vivres, lui pour dire son bréviaire, il se plaignit au chef que les gens qui étaient venus hier au soir à nos tentes, qu'ils appellent Scouguas, lui avait volé son bréviaire, il connut aussitôt la chose, il fit crier trois fois pour les faire assembler tous, ce qui fut fait dans un instant, il demande à tous s'ils ne l'auraient pas trouvé, durant ce temps là, le père pleurait afin de les toucher d'avantage, ces pauvres gens parurent si déconcertés de cette demande qu'ils s'entregardèrent sans rien dire, enfin on ne le put trouver, quelque recherche qu'on en fit. Il fut obligé de s'en

retourner après avoir été à toutes les cabanes, pleurant parcequ'on voulait partir, on fit entendre au chef que nos messieurs l'attendaient au bord de l'eau, il fit signe qu'on pillait du bléd-d'inde pour nous faire du pain, ce qu'on dit à M. de Sauval qui était commandant en l'absence de M. d'Iberville, pendant ce temps-là on traita un enfant de 12 à 19 ans esclave pour un fusil, une caisse de poudre, un treboure, et quelques balles, ce pauvre enfant avait si grand regret de quitter ces sauvages, quoiqu'il fut esclave qu'il pleurait incessamment sans jamais l'empêcher, le matin que nos messieurs furent au village, le chef des Monyanlchas donna à M. Sauval une lettre de M. de Conty écrite des quinipissas, au mois d'avril 1686 à M. de La Salle par laquelle il marquait qu'il avait descendu le fleuve avec 25 Français, 5 Illinois, et 5 Chaouanous, 2 nations habitées dans la rivière des Illinois où M. de la Salle avait fait bâtir le fort de St. Louis ; et faisant en tout 35 hommes ; il lui marquait qu'ayant appris qu'il avait un vaisseau perdu et qu'il avait guerre avec les sauvages de la mer, il était descendu pour lui donner secours, et lui mandait toutes les nouvelles du Canada, il lui disait ensuite qu'il avait fait la paix avec toutes les nations de la rivière où il avait passé. M. de La Salle était parti de France l'année 1694 pour trouver l'embouchure de la rivière dans le golphe du Mexique, ayant atteré au-dessus comme nous vîmes par le journal d'un pilote qui était avec lui, il ne la reconnut pas, étant descendu dans le temps que le pays était noyé, et ne l'étant pas lors qu'il y arriva par la mer, ce qui fit qu'il alla plus de huit lieues à l'ouest, parceque les habitants de St. Domingue lui avaient dit que les malles portaient à l'Est, dans le canal de Bahama ce qui est vrai, mais lorsqu'on est enfoui dans le golphe, elles partent à l'ouest, ce qui fut cause de son erreur, et de son malheur ; enfin n'en ayant pu apprendre de nouvelles, il s'en retourna, se contentant de laisser cette lettre, et une autre à 8 lieues de la mer dans un arbre ayant envoyé deux de ses canots, l'un à l'ouest et l'autre à l'est, lesquels ayant fait 28 ou 30 lieues selon leur vent, l'eau douce leur manquant, M. de Sauval lui donna quelques haches et couteaux pour avoir la lettre, lui laissa le nouveau testament et les images et lui donna même de la poudre qu'il lui demanda, il ne voulut point nous montrer cette lettre en montant le fleuve, nous prenant pour des Espagnols à ce qu'il nous firent entendre, sur les 10 heures nous nous embarquâmes sur nos chaloupes pour descendre le fleuve et arriver à nos navires ; nous leur criâmes trois fois vive le roi, emmenâmes nos deux hommes que des chasseurs, avaient trouvé au bord de la rivière au retour de leur chasse, nous avons vu les même chasseurs, en montant nous

perdîmes les deux hommes le 7 du mois comme je l'ai marqué ci-dessus qui furent deux jours dans le bois et dans les cannes, sans jamais venir à bord de l'eau, ne sachant quel chemin prendre, tant la rivière serpente, et les cannes épaisses, ils mangèrent des serpents auxquels ils coupèrent la tête n'ayant rien de quoi subsister, au bout de deux jours, ils trouvèrent notre cabane, ils y demeurèrent jusqu'au lendemain matin, ensuite ils marchèrent le long de la rivière en montant parcequ'ils savaient qu'il y avait un village un peu plus haut, à ce que nous avaient dit les sauvages que nous avions rencontré qui s'en allaient à la chasse, sur les 3 heures en marchant, ils virent deux canots qui descendaient le fleuve, ils les appelèrent, les sauvages vinrent à eux qui leur donnèrent 15 épis de blé d'inde, et de farine de ce même bled, ils leur dirent de rester là sans en branler, et qu'ils les prendraient dans trois jours, ce qui arriva le mercredi 18 et ils les enmenèrent à leur village où ils vinrent le vendredi 20, ils leur donnèrent de la sagamité, chacun un peu de bled d'Inde et une citrouille cuite dans la braise, ils leur faisaient signe de ne guère manger crainte que cela ne leur fit mal, il était pour lors 5 heures, et sur les 7 heures ils mangèrent encore un peu de sagamité qu'ils leur donnèrent, plus de 30 sauvages se rendirent chez le chef où ils étaient qui firent un bruit épouvantable toute la nuit avec des hurlements affreux, afin de s'assembler tous pour faire un espèce de four que le chef avait au milieu de sa case, où étaient les ossements d'un cadavre, la femme du chef entra dans le four, et puis tira les ossements, et la tête qu'elle offrit par trois fois à son mari qui la prit et la mit entre ses jambes, ensuite ils renversèrent le four et brûlèrent le bois qui le composait, ensuite ils mirent tous les ossements et la tête dans un panier que quatre hommes portèrent en chantant devant leur mosquée, tous les sauvages suivant, où ils firent plusieurs tours devant la porte et ensuite s'en retournèrent, après le chef mit trois pots d'eau dans une cruche avec des feuilles de lauriers qu'il fit tiédir, ensuite il en prit une tasse qu'il but, et se mit le doigt dans la bouche pour s'exiter à vomir l'eau qu'il avait prise, il fit cela par différentes fois, jusqu'à ce que le pot fut vide, 4 vieilles femmes en firent autant, c'étaient apparemment celles qui avaient touché le cadavre, ils buvaient cette eau, afin de se purifier ; Le lendemain un autre chef du même village en fit autant à un petit enfant qu'il avait chez eux dans une autre four, je crois qu'il n'y a que les chefs qui ont le droit de le faire. Le chef des sauvages traita nos deux hommes avec la plus grande douceur du monde, et s'offrit lui-même avec un vieillard de les mener dans un de leurs canots, jusqu'à nos navires, il leur fit cet offre, en cas que nous n'eussions pas passé

par là. Sur les 6 heures du soir, nous cabanâmes près de deux lieues plus bas que l'endroit où nous avons perdu nos gens, nous fîmes cette journée là 12 lieues.

Le jeudi, 26, sur les quatre heures du matin, nous nous embarquâmes dans nos chaloupes, où nous déjeunâmes avec de la sagemité que nous avons fait cuire pendant la nuit pour épargner notre pain de bled d'Inde que nous avons pris aux Ommas pour notre diner; sur les cinq heures et demie, nous mîmes à terre, du côté du tribord en descendant, nous fîmes cette journée là 19 lieues.

Le vendredi 27, sur les six heures nous nous embarquâmes après avoir déjeuné comme à l'ordinaire, sur les cinq heures du soir nous cabanâmes; le pain que nous mangions était si aigre, et si gâté qu'il était presque impossible d'en manger, nous fîmes 16 lieues ce jour.

Le samedi 28, sur les 6 heures du matin nous partîmes, sur les 10 heures nous trouvâmes deux bras d'eau qui s'entre-trenchaient presque, dont l'un courait au sud-est, et l'autre au sud-ouest, par la trace desquels, M. de Bienville mit à travers pour nous attendre, il demanda à M. de Sauval s'il ne voulait pas sonder, et descendre à la mer, il lui répondit qu'il n'était pas nécessaire, parceque nous voyions la mer du côté de l'ouest où il se perdait, les embouchures paraissaient toutes barrées par une infinité d'arbres, et même des arbres échoués, et que M. son frère lui avait bien donné ordre de sonder un bras d'eau, mais que c'était celui qui se déchargeait du côté de l'est, qui était une demi-lieue plus bas que nous trouvâmes une demi-heure après qui courre droit au nord-est, et il paraissait passées, mais suivre celle de l'ouest, comme nous donnions dedans, nous sondâmes, nous trouvâmes 8 brasses d'eau. Un moment après nous touchâmes, notre chaloupe vint aussitôt par le travers par la rapidité du courant qui se décharge à la mer, l'autre chaloupe qui nous suivait se rama dans la rivière et fut à terre, un de nos gens se jeta à l'eau, et alla porter une amarre à ceux de l'autre chaloupe, qui nous hâlèrent à flot, nous restâmes la quelque temps pour prendre la hauteur, pour savoir au juste la latitude de l'embouchure de la rivière qui n'était éloignée que de deux lieues et demi, et que la rivière courrait presque est et ouest, 27<sup>4</sup> 48<sup>m</sup>, nous descendîmes une demi heure plus bas, et à une lieue de son embouchure, où nous mîmes à terre pour faire nos tentes à une heure après midi. Nos gens furent à la chasse, tuèrent quelques canards en attendant le lendemain matin pour mettre dehors. Cette rivière court en montant à ouest, nord-ouest, au nord-ouest, comme la cote plus de 12 à 15 lieues, et n'a qu'une langue de terre des deux côtés, ce qui fait qu'elle est inondée, n'ayant pas un pied

de terre au dessus de l'eau ; les deux pointes de cette rivière portent plus de 25 lieues au large comme nous vîmes par la hauteur, et forment un grand enfoncement des deux côtés, qui sont remplis d'une multitude innombrable d'îlets noyés parmi lesquels il n'y a rien dessus que quelques joncs piquants ou méchantes herbes, des arbres morts, que les courants et les vents jettent dessus, nous y trouvâmes des chats sauvages un peu plus grands que ceux de l'Europe, qui ont la tête comme un renard. On les tue à coups de bâton, ils sentent beaucoup le marécage et le poisson, ne vivent presque que de cela, et de quelques oiseaux qu'ils peuvent apporter. Je crois qu'ils sont amphibies.

Le dimanche 29, sur les cinq heures du matin, nous nous embarquâmes d'un petit vent d'est, sud est presque tout calme, à mesure que nous approchions de la passe, nous trouvions qu'il assonnissait <sup>1</sup> peu à peu comme 6, 4, 3 brasses, ensuite 14, 13, douze et onze pieds d'eau dans le milieu de la passe, qui brisait des deux côtés, qui n'a pas ses brisants plus de la portée d'un pistolet de large, nous gouvernâmes droit à l'est pour sortir, il nous parut 7 brasses, les deux qui sont du côté du nord nous parurent brisés partout, ce qui nous obligea de prendre celle du sud, où je crois que la mer haute elle peut avoir environ 12 pieds d'eau ; mais il y a presque deux pieds de levée, la mer y était toujours grosse en son embouchure à cause du haut pont et de la rapidité ; en sortant de la passe on trouve 15 et 16 pieds d'eau. Quand nous fîmes un peu au large, nous fîmes le nord tout le long des buttes de terre qui semblent barrer presque toute l'embouchure qui git nord et sud, nous découvrîmes un enfoncement qui courait à l'ouest, et à l'ouest nord-ouest, nous gouvernâmes au nord-ouest deux lieues, les vents se rangent à l'est et à l'est nord d'est, beau temps, nous gouvernâmes au plus près, environ midi nous vîmes un flet du vent dont nous pouvions passer au vent à une lieue près de cette Ile à la pointe de l'ouest, nous avons vu une quantité de buissons qui couraient au sud-ouest, et quand nous fîmes à la portée d'un bon boucanier de la pointe de l'ouest de cette Ile, n'étant embarrassé par les brisants, ne voyant pas de terre sous vent, quoique le temps fut fort beau, et la pointe de l'est étant plus d'une grande lieue au vent, nous résolûmes de passer entre les brisants, et au cas que nous eussions touché, de nous jeter tous à la mer pour pousser nos chaloupes, ce qui ne nous est pas arrivé grâce au Seigneur, car nous passâmes fort facilement, quoiqu'en touchant, on monta au haut de notre mât pour savoir si l'on ne verrait pas d'autres îlets pour y cabanner

<sup>1</sup> Ce mot est illisible dans le manuscrit.—*Note du copiste.*

à la nuit. On ne vit qu'une Ile qui paraissait très grande et remplie de plusieurs bois, nous y allâmes, mais nous eûmes beaucoup de peine à aller à terre, n'y ayant pas d'eau, nous échouâmes notre chaloupe à 15 pas de terre, nos gens se mirent à l'eau, un porta M. Sauval, en s'en retournant, ils virent plusieurs poissons qu'on appelle les *faits comme des vases*, ils ont un dard, un piqua un de nos matelots, la piqure est si dangereuse qu'il pensa perdre la jambe et ne sera sur pied de deux mois, cette Ile dans son milieu ne gît que nord est sur 10 lieues de l'embouchure de la rivière.

Le lundi, 30 dès la pointe du jour, les équipages des deux chaloupes poussèrent les deux chaloupes au large l'une après l'autre qui étaient touchées. La mer ayant perdu plus d'un demi pied, nous la poussâmes plus de quatre fois leur longueur, nous nageâmes directement au nord, n'ayant pas de vent du tout, sans voir de terre, sur les 8 heures nous vîmes une grande Ile devant nous, entre neuf et dix nous étions par son travers, cette ile est éloignée de celle où nous couchâmes nord et sud, quatre grandes lieues, elle s'étend près de lieues au nord, et elle a une autre pointe qui court plus de deux lieues au nord et au nord-est quart d'est, ce qui nous obligea de gouverner à l'est nord est pour la doubler d'un petit vent de sud, qui commençait à venter sur le midi ensuite nous fîmes le nord est pour passer entre la petite ile noyée dont nous en laissâmes deux à tribord de nous, sur les quatre heures, nous arrivâmes au nord-ouest sur une île qui nous paraissait à deux lieues nous laissâmes plusieurs îlets à bas bord de nous à la vue qui ne sont autre chose qu'une contre côte, qui semblent comme la grande terre ; comme nous approchions de cette île, nous vîmes une pointe qui partait au large, nous gouvernâmes au nord nord-est pour la doubler, ensuite nous fîmes le nord quart de nord-ouest sur une île qui est à deux pieds devant nous où nous arrivâmes sur les six heures du soir ; les vents ayant beaucoup rafraîchi nous mîmes à terre en la pointe qui part la plus au large, qui est haute de sept pieds de coquillage et de sable, que la mer y avait jetés dans les mauvais temps et tout autour de l'île en est inondé, nous y fîmes un abri-vent pour y passer la nuit, où les maringouins pensèrent nous manger malgré tout le feu que nous faisons pour nous en garantir. Sur les 9 heures, nous vîmes un grand feu à nord-ouest qui nous paraissait éloigné, nous ne savions s'il était sur quelques îles, ou sur la grande terre, nous fîmes plusieurs routes cette journée, qui ne nous ont guère valu que le nord cinglé 15 lieues.

Le mardi, 31 sur les 6 heures du matin, nous mîmes à la voile d'un petit vent d'est, sud-est, nous fîmes le nord nord-ouest de peur

de passer au large de nos vaisseaux et afin de reconnaître la rivière après une lieue de route ou même cas de vent, à la rame et à la voile, nous vîmes plusieurs îlets qui formaient un grand enfoncement et entre lesquels il ne paraissait pas de passer, qui semblaient une autre contre-côte étant presque contigue à la grande terre, celle qui était au nord d'est paraissait haute avec de grandes herbes dessus nous la reconnûmes pour une île qui n'a pas deux lieues à l'ouest de nos vaisseaux ce qui nous donna une grande joie, étant près de trouver la fin de la misère que nous avions souffert pendant un aussi terrible voyage. Après que nous eûmes doublé l'île, nous vîmes nos deux navires à l'est de nous obligés de mettre tout bas à cause que le vent étant contraire et fort, et la mer grande nous ramâmes de jour à nos navires où nous arrivâmes, un peu après midi, nous apprîmes que M. d'Iberville était arrivé le matin à la frégate avec les deux canots d'écorce, qui nous avaient quittés plus de 60 lieues dans le fleuve par un petit bras d'eau, qui se déchargeait vis-à-vis nos navires qui n'est autre chose qu'un lac, ils furent obligés de faire plus de 80 portages à cause d'une grande quantité d'herbes qu'ils ont trouvées dans le petit canal entassées les unes sur les autres. Ils nous dit qu'il avait courru de très grands risques à cause d'un nombre infini de crocodiles, qu'il avait trouvés dans les lacs, et nous dit aussi qu'il avait vu aussi plus de 200 taureaux sauvages.

Le même jour, M. d'Iberville détacha Messieurs de la Villanbray et des Ourdis, enseigne, pour aller sonder une seconde fois une rivière qui est à dix lieues à l'est de notre île où nous étions mouillés, afin d'y pouvoir établir notre petite colonie, n'ayant rien pu faire du côté du fleuve à cause d'un débordement et que le pays est presque inondé.

Le mercredi, 1er avril 1699, sur les dix heures du matin, les deux félouques arrivèrent de leurs découvertes à bord du commandant, auquel ils dirent qu'ils n'y avait pas d'eau. Les vents furent un midi-sud-est avec une brume fort épaisse, qui régnèrent toute la journée jusqu'au sud ouest et la nuit ils vinrent au nord.

Le lundi 2, M. d'Iberville et de Sauval avec les deux félouques partirent l'après-midi pour aller sonder la côte et la rivière qui est à l'ouest de nous, par où il avait descendu, lorsqu'il nous quitta dans le fleuve, les vents continuèrent au nord jusqu'au midi, ensuite sautèrent au sud avec de la brume.

Le vendredi 3. Vent d'est sud-est avec une brume fort épaisse, qui ont calmé sur le midi, et qui ont sauté au nord avec une brume continuelle. Sur les dix heures du soir, ils arrivèrent à bord avec bien de la peine, étant écartés plusieurs fois à cause de l'obscurité,

ayant passé au large de l'isle car nous étions mouillé, sans le feu que nous portions dans nos haubans de misaine, la mer était si grande qu'ils manquèrent de se perdre avec le petit bâtiment.

Le samedi 4. Les vents continuèrent au nord, beau frais qui empêcha nos deux byscayennes de partir, et les deux traversiers pour cette rivière, qui est dix lieues à l'est de nous n'ayant rien trouvé de l'autre côté.

Le dimanche 5. Sur les 7 heures du matin, M. d'Iberville, de Surgères et autres officiers majeurs partirent dans deux petis félouques et 40 hommes de chaque vaisseau, tant soldats que charpentiers, matelots, avec plusieurs haches, et autres ferrement pour couper des arbres dans la rivière que M. de Villanray avait dit.

Le lundi 6, Messieurs de l'Esquedet, lieutenant de la Badine de Bienville garde de marine revinrent et rapportèrent qu'on y pouvait pas faire d'habitation à cause qu'il n'y avait pas d'eau sur la barre pour entrer les chaloupes, ce qui désola M. d'Iberville et ces messieurs.

Le mardi 7, M. d'Iberville et Surgères visitant pour trouver un endroit, trouvèrent une petite élévation qui paraissait fort commode, ils sondèrent le bas pour y entrer, ils y trouvèrent 7 à 9 pieds d'eau, ce qui les fit résoudre à y faire entrer les traversiers pour y faire un port, ne trouvant pas d'endroits plus commodes et ne pouvant chercher à cause des vivres dont plusieurs s'étaient trouvé gâtés.

Le mardi 8, on commença à abattre les arbres pour construire le fort, nos gens travaillèrent si vigoureusement qu'à la fin du mois le port fut achevé, les chaloupes y remportèrent pendant ce temps, les poudres, les canons, les balles, les haches, cochons, taureaux, moutons, poulets d'inde, etc., en sorte que les vaisseaux leur laisserait tout ce qu'ils purent ne se réservant que le nécessaire pour retourner, les officiers étaient tous les jours à l'eau dans les chaloupes il y avait toujours un officier major.

Le dimanche 12, jour des rameaux le père Anastase partit avec M. de Beauharnais, enseigne, à quatre heures du matin pour aller dire la messe aux gens qui travaillèrent, mais le vent devint si grand, qu'ils furent obligés de retarder, sur les 11 heures le vent s'étant molli, il partit avec la chaloupe sur les deux heures après-midi, M. de Surgères, revint avec la chaloupe.

Le jeudi 16, jour du jeudi saint. Le père Anastase partit après avoir dit la messe avec M. de Beauharnois pour faire faire les pâques à ceux qui travaillaient au fort, la chaloupe était chargée de canons et de balles, nous en fûmes pas à une lieue de nos vaisseaux que le vent se leva bien fort, ensuite la pluie vint avec tant

d'abondance qu'il fallait deux hommes pour jeter l'eau ; il n'en fallut pas deux doigts que la chaloupe emplit ; nous aurions souhaités être aux vaisseaux ; nous continuâmes cependant notre route en sorte que nous arrivâmes sur les deux heures au port, la pluie continua le vendredi 17 jusqu'au samedi 18 à midi comme si on l'avait jetée par sceaux du ciel, de sorte que la baie qui a 8 lieues de de large devint douce pendant 8 jours de temps, ce qui paraît presque incroyable et est cependant très vrai.

Le jour de Pâques 19. Le père Anastase confessa ceux qui se présentaient ensuite dit la messe, et l'après midi les vêpres et le sermon.

Le lundi 20. Sur les 11 heures du matin, le père Anastase après avoir achevé de confesser partit avec M. de Lesquelet pour les vaisseaux, pour faire faire les pâques à ceux qui ne les avaient pas fait ; on continua à travailler fortement au fort, et à déterminer ceux qui y devaient demeurer ; on choisit pour cela les meilleurs hommes des deux détachements de soldat pour mettre avec les Canadiens, les ouvriers, et les matelots qui devaient servir aux traversiers, M. de Sauval, lieutenant de compagnie, et enseigne de vaisseau pour y être gouverneur, M. de Bienville, garde de marine après lui, et M. le Vasseur Canadien.

Le vendredi 1er, jour de mai et le samedi 2 mai 1699. On ramena ceux qui avaient travaillé au fort, il y a quatre bastions, deux sont faits de pièces de bois et quarrés de deux à trois pieds de long les uns sur les autres avec des embrasures, pour mettre du canon et un fossé à l'entour, les deux autres bastions sont faits de pierre fort gros en sorte qu'il fallait quatre hommes pour les porter, il y a d'autres pièces de canon montées à l'entour.

Le dimanche 3, M. de Sauval vint dire adieu à bord sur les 8 heures du matin Il s'embarqua dans la biscayenne en débordant on cria trois fois vive le roy, après la sortie de M. d'Iberville, défila son petit Ramier, et aussitôt nous appareillâmes quoique le vent fut contraire, nous mouillâmes au soir, nous continuâmes notre route fort lentement, étant obligés de faire de temps en temps sappe pour sappe<sup>1</sup>, il ne se passa rien de considérable jusqu'au 20, sinon que nous vîmes un petit vaisseau anglais, nous vîmes ensuite les Tortues sèches et puis Matana.

Le vendredi 22, nous aperçumes trois vaisseaux, nous attendîmes pour les suivre, parceque personne de nous n'avait encore passé le canal de Bahama, étant proche de nous il arborait le pavillon Anglais et nous le pavillon Français. Leur amiral mit la flamme et vint sur nous, étant proche, il nous demanda d'où nous venions,

1 Sic.

nous lui répondîmes de St. Domingue, il nous demanda si le capitaine du roi qui avait péri était sur notre vaisseau, il alla ensuite à l'autre vaisseau, il leur demanda d'où ils venaient, si nous étions ensemble, ils lui répondirent qu'ils venaient de Mississipi autrement Malleautia, voyant que nous répondions ainsi différemment, il nous prit pour des forbans. Le soir s'approchant, il tira un coup de canon, pour avertir les deux autres vaisseaux de se tenir auprès de lui et d'être pendant la nuit sur leurs gardes.

Le samedi 23. M. d'Iberville voulant s'approcher de lui, il fit signe qu'il tirerait du canon, s'il s'approchait d'avantage, en effet les bouts feux étaient allumés et prêts, ils auraient été bien accomodés s'ils avaient commencé, à la fin, ils nous reconnurent et nous firent toutes sortes d'amitiés, s'offrant à nous rendre service en ce que nous aurions de besoin. Depuis ce temps nous les suivîmes ayant toujours vent devant et étant obligé de virer de bord tous les horloges.

Le lundi 25, gros vent devant, notre gouvernail cassa à midi précis et nous arborâmes pavillon rouge, en moins d'une heure, il fut raccommodé ; l'amiral anglais envoya aussitôt sa petite frégate pour nous demander ce que nous avions, nous fit offre de tout ce que nous aurions besoin qu'il était prêt de nous rendre ce service en tout, nous lui dîmes que notre gouvernail avait cassé, mais qu'il était raccommodé que nous le remercions, nous apprîmes un peu après que M. d'Iberville avait eu le même malheur, nous n'en fûmes pas quittes pour cela, à cinq heures et demie du soir, comme nous allions souper, nous entendîmes tirer trois coups de canon par l'amiral des anglais pour nous avertir que nous allions tomber sur des bancs de sable ; eu effet, nous n'eûmes que le temps de virer de bord voyant le banc de sable, nous eûmes à la vérité grande peur et sans gasconnade, nous fûmes trop heureux d'être dans la compagnie des anglais ayant suivi durant le canal la même manœuvre qu'eux.

Le mardi 27, nous vîmes que nous étions passés et en remerciâmes Dieu, tous nos gens ayant été extrêmement fatigués, parcequ'ils avaient toujours été debout, le vent devint ensuite favorable nous quittâmes bientôt les anglais, nos frégates allaient beaucoup mieux que les leurs, nous fîmes presque toujours, l'est nord-est, beau temps jusqu'au mercredi dixième jour de juin.

Le mercredi 10 juin, vent de sud-ouest depuis minuit et demi est fort violent, en sorte que le matin ayant cargué toutes les huniers on laissa seulement les deux grandes voiles. Sur le midi, le vent augmenta tellement qu'on serra la grande voile et on prit les ris dans la misaine, et fîmes vent arrière ; sur les deux heures, le vent fut si violent que le vaisseau ne gouvernait plus, la mer passait par-

dessus tout nageant entre deux ponts, les matelots étaient si fatigués qu'ils n'en pouvaient plus, on jeta toute la dunette à la mer, ensuite on vira au cabestan, on aurait jeté les canons, si on avait craint d'enfoncer le vaisseau. Enfin après trois quarts d'heure entre deux eaux sans pouvoir gouverner le vaisseau, il commença à arriver et se relever, nous crûmes tous que c'était notre dernier jour, jamais on a eu plus de peur, deux de nos gens moururent à cause de l'eau qui avait été entre deux ponts. La *Badine* n'eut pas le même malheur que nous, ce qui a fait que nous nous séparâmes et ne le revîmes qu'à Rochefort.

Depuis ce temps là, nous eûmes toujours bon vent, nous mouillâmes à la rade de *Chefdebois*, mardi, dernier jour de juin.

Le mercredi 1er juillet. On transporta nos malades dans nos barques à l'hôpital de Rochefort, il était temps d'arriver, les deux tiers de nos gens étaient hors d'état de travailler.

Le jeudi 2, sur les 10 heures, nous levâmes la mer, et allâmes mouiller à l'île d'Aix, ensuite nous entrâmes à Rochefort.

---

## UNE PAGE D'HISTOIRE PARLEMENTAIRE.

---

Durant les quinze premières années du gouvernement représentatif en Canada, les juges eurent pleine liberté de solliciter un mandat de représentant et siéger dans l'Assemblée Législative. C'était cumuler deux fonctions virtuellement incompatibles.

Car, les devoirs judiciaires sont assez multiples et importants pour requérir tout le temps et l'attention de ceux qui sont appelés à les remplir. De plus, il messied que les magistrats descendent du tribunal de la justice pour se livrer passionnément aux affaires politiques, prendre activement leur part des luttes échauffées du forum et soient portés par la force des choses à s'immiscer dans ces intrigues électorales, frisant trop souvent la malhonnêteté et combinées dans le but de faire mousser et réussir une candidature.

Les juges laisseraient ainsi dans l'arène une partie d'une dignité qu'il importe de conserver intacte, et ils y perdraient cette auréole de respect, dont on aime toujours à les voir entourés.

Ces considérations sont trop frappantes pour qu'elles comportent des développements.

Au commencement de notre système constitutionnel, ai-je dit, les juges pouvaient former partie des cinquante membres de la députation nationale.

Trois d'eux obtinrent des mandats en 1800 et ce nombre varia peu durant le temps de leur éligibilité.

Comme leurs commissions relevaient du gouverneur, ils subordonnèrent trop fréquemment leurs opinions à l'influence de l'administration dans le but trop avoué de ne pas perdre ses bonnes grâces. Il est à remarquer que les juges canadiens, sauf une ou deux exceptions, ambitionnèrent seuls un siège à la Chambre d'As-

semblée et on n'en peut mentionner aucun, je crois, qui ne soit passé dans ce qu'on appelait alors le parti anglais.

Ils se ployaient comme des roseaux à toutes les volontés d'un pouvoir oligarchique et leur défection est apparente en maintes circonstances. On en a un exemple entre autres dans le cas de l'élection du Président de la Chambre en 1797, où le juge de Bonne vota avec les ennemis jurés de tous ceux qui portaient un nom français.

Il n'est donc pas surprenant que, s'appuyant sur le droit constitutionnel, les membres du parti Canadien, las des attaques répétées de ces transfuges, avaient voulu les éliminer de l'enceinte parlementaire. Ils avaient l'exemple de l'Angleterre, où les juges ne peuvent franchir le seuil de la Chambre des Communes et ils essayèrent de procéder à son instar.

Mais ils avaient à lutter contre des ennemis puissants.

Les juges de Bonne et Foucher, tous deux Conseillers Exécutifs, avaient l'oreille du Gouverneur Craig, que maniait à sa guise, notre plus fanatique adversaire, le secrétaire Ryland. Ils profitèrent largement d'auxiliaires aussi dévoués.

Vaincus dans l'Assemblée Législative, ils surent faire échouer au Conseil la loi qui décrétait leur expulsion.

Un nouveau bill passa dans l'Assemblée et fut amendé au Conseil Législatif.

Froissée de cette nouvelle opposition, la première prononça par résolution l'exclusion du juge de Bonne et déclara son siège vacant.

Mais le Gouverneur Craig, sous le prétexte que la Chambre avait outré ses pouvoirs constitutionnels, cassa le Parlement. Pour poursuivre sa vengeance, il fit saisir le *Canadien*, qui dans son modeste in-quarto, brava it fièrement le despotisme; ordonna l'incarcération des plus chauds avocats de nos droits et essaya d'établir le règne du terrorisme.

Mais des complications commençaient à surgir entre l'Angleterre et les Etats-Unis et le Gouverneur dût sanctionner en 1810 le bill contre les juges et changer de tactique, afin de ne pas surexciter une population, dont le tressaillement inspirait déjà de l'inquiétude.

La loi des juges, passée à travers tant d'écueils, a certainement donné lieu à l'une de nos grandes luttes parlementaires.

Elle est loin pourtant d'avoir l'importance d'autres mesures, qui sont les plus beaux fleurons des couronnes, que nous ayons remportées en ces temps de préjugés.

Mais les phases diverses que traversa ce bill n'en sont pas moins intéressantes à étudier.

Nos chefs canadiens, soutenus par une phalange de patriotes

ardents, commencèrent alors à affirmer des droits conférés par les institutions représentatives, ils apprirent là à défendre des prérogatives chères à notre nationalité et surent tenir tête à un exécutif ombrageux, voulant garder la Chambre en lisière et en faire un véritable simulacre de représentation nationale.

Cette page d'histoire parlementaire a encore été peu mise en relief. Cependant, l'esquisse des débats orageux, que suscita l'une des premières conquêtes de nos immunités constitutionnelles, aura peut-être son attrait, aujourd'hui que de toutes parts, on scrute et fouille le passé pour en utiliser l'enseignement.

Ces évocations d'un temps qui, heureusement n'est plus, nous permettent mieux d'apprécier les libertés politiques dont nous jouissons et nous font voir la distance que nous avons dû parcourir, pour en arriver au plein exercice du gouvernement responsable.

## I.

M. Louis Bourdages, député de Richelieu, monta le premier à l'assaut contre les juges.

Dans la séance du 15 février 1808, il demanda la permission d'introduire un bill " pour rendre les juges incapables d'être élus pour siéger ou voter dans la Chambre d'Assemblée."

Avant de faire sa proposition, il exposa les raisons qui l'engageaient à introduire cette mesure.

D'après lui, le premier inconvénient de l'élection d'un juge dans sa propre juridiction est que, comme candidat, il ne néglige aucun effort pour vaincre son adversaire. Pour cela, il est obligé de mettre sa gravité de côté et de se livrer à une espèce de familiarité, qui communément engendre le mépris.

En second lieu, une telle candidature tend à gêner les électeurs dans l'exercice de leurs droits de suffrages. Car, si l'un vote pour le juge et qu'il ait ensuite un procès du ressort de son tribunal, il le croira plutôt disposé en sa faveur que pour l'un de ses opposants. Et, si celui-ci perd sa cause, il l'attribuera à un motif de vengeance de la part du juge, qu'il croira devoir supporter plus tard, afin de ne pas nuire à ses intérêts dans un cas semblable. Il sacrifiera donc ses opinions dans ce seul but.

M. Bourdages dit que les tirades virulentes dont sont remplis les pamphlets contre les juges-députés, sont de nature à les discréditer et leur faire perdre la confiance de leurs justiciables.

Il regrette que la Chambre ne soit plus par la suite éclairée des lumières de ces titulaires, mais les raisons qui militent en faveur

de leur expulsion sont trop fortes, pour que cette seule considération prévale.

Il assure qu'il ne pressera pas l'adoption de sa mesure, si elle ne semble pas rencontrer l'appui de la majorité des membres.

Le juge de Bonne, l'une des victimes que ce bill avait pour but d'immoler sans merci, prit de suite la parole.

Il ne vit dans la motion de M. Bourdages qu'un trait dont il est la cible. On couvre mon expulsion, dit-il, sous le prétexte de la disqualification des juges en général, et ce n'est, qu'une affaire personnelle montée par le *Canadien*<sup>1</sup> dont ce bill est l'enfant légitime.

Le juge de Bonne, fit sa profession foi, dit ce premier défenseur de nos libertés, " en disant que son intention était de ne plus se présenter comme candidat pour se faire élire représentant, que s'il l'avait fait jusqu'à présent, ce n'était que pour satisfaire au devoir de citoyen ; qu'il avait envoyé sa voiture à la campagne pour le mettre à même de prolonger les débats dans la nuit ; qu'on lui avait reproché à l'époque de son mariage, d'avoir mieux aimé rester avec sa Lisette, (quelqu'un lui dit, avec Marguerite), oui, dit-il avec Marguerite."

Que ce bill pouvait passer dans la Chambre ; mais que ce n'était encore qu'un pas, qu'il restait encore plusieurs étages à monter, puisque ce bill ne tendait point à qualifier les membres en général, mais seulement une certaine classe, sans parler du greffier du papier terrier et de plusieurs autres qu'il fallait disqualifier, il serait contre la motion, et que par esprit de contradiction si naturelle à l'homme, il se présenterait encore à la prochaine élection du comté de Québec, et qu'il espérait que ses électeurs seraient prêts à le suivre dans le mois de juillet prochain, que pour connaître le sens de la Chambre, il allait faire un amendement à la motion."<sup>2</sup>

## II.

La Chambre s'occupa ensuite de divers bills d'intérêt local, puis de la mesure visant à l'exclusion d'Elzéar Hart, représentant du bourg des Trois-Rivières, et qu'elle déclara inhabile à remplir son mandat en sa qualité de fils d'Israël.

1 Ce premier-né de la presse franco-canadienne parut à Québec, le 13 novembre 1806. Il était alors publié par M. Charles Roi. Armé de sa devise : *fiat justitia ruat calum*, il commença à combattre sans relâche l'injustice du pouvoir et démasqua les machinations tramées contre notre nationalité. A l'époque où fut entamée la discussion sur les juges, il était rédigé par M. Jean Antoine Bouthillier.

2 On voit que les futilités n'étaient pas bannies des discussions ; je ne les élague pas toujours des discours dans le but de montrer l'esprit qui présidait alors dans les débats.

3 Le *Canadien*, 20 février 1808. Page 51.

Le bill des juges revint devant la Chambre, lundi, le 22 février.

Elle se forma en comité général et M. Bourdages, l'âme de cette croisade, proposa de décider "qu'il est expédient de déclarer les juges de la Cour du Banc Roi maintenant établie, les juges provinciaux des districts des Trois-Rivières et de Gaspé, et tous juges commissionnaires d'aucunes cours, qui pourront ci-après être établies dans cette province pour la décision des causes civiles, inhabiles à être élus ou à siéger et voter dans la Chambre d'Assemblée de cette Province."

Cette résolution donna le signal d'une discussion aussi longue qu'animée.

Les juges ne trouvèrent qu'un défenseur intéressé et les arguments du juge Foucher furent la seule cuirasse à opposer aux flèches acérées de leurs adversaires. Son collègue, le bouillant juge de Bonne, avait trouvé bon de ne pas assister à la séance ; il donna plus tard comme raison de son absence la mort du juge en chef, "qui n'était pas son frère de chair, mais d'amitié, ayant eu l'honneur de siéger longtemps avec lui."

M. Planté, député de Kent, ouvrit le feu contre les juges, dans un discours plein de sens et modération.

S'appuyant sur le haut caractère de dignité et d'impartialité que doit revêtir le juge, il dit qu'il doit consacrer tout son temps à des fonctions si élevées et si grosses de responsabilité. Car, s'il assiste à la Chambre, les tribunaux en souffriront et, s'il n'y assiste pas, le Parlement à son tour en souffrira. D'ailleurs, un juge ne saurait avoir trop de temps à étudier pour se rendre apte à bien administrer la justice.

Comme tout le parti des franco-phobes, le juge Foucher s'efforça de déprécier une chambre, où les anglais étaient en minorité.

Il s'étonne qu'en agitant de semblables questions, on veuille assimiler le Parlement à celui d'Angleterre, dont il n'est qu'un "très petit diminutif." Il alléguait qu'on n'a exclu les juges de la Chambre des Communes que depuis 1708. On passa un bill dans le Parlement avant cette époque, mais le roi fut obligé de dissoudre la Chambre, qui ne put passer aucune mesure, ce qui fait que Cook le dénomma *Parliamentum indoctum*, le Parlement des ignorants.

1. La discussion à laquelle l'expulsion d'Ezéchiel Hart a donné lieu et les diverses phases qu'elle a subies forment l'un des épisodes parlementaires, qui créèrent à cette époque le plus d'excitation dans la législature. Elle pourrait être esquissée avec intérêt dans la *Revue*.

On n'en veut, ajouta-t-il, aux juges que dans un but personnel. Ne leur a-t-on même pas reproché d'aller à la pêche, à la chasse, de les avoir vus la bêche à la main, etc. C'est ce qu'écrit le *Canadien*, mais le peuple ne pense pas ainsi.

Le Président de la Chambre. M. Jean Antoine Panet, argua dans un sens tout opposé.

Nos juges, dit-il, ont encore plus de fonctions qu'en Angleterre ; non-seulement ils sont juges du droit, mais encore du fait.

Ils sont tenus même à une plus grande impartialité. Et, si en Angleterre, on a fait une loi pour les éliminer de la Chambre des Communes, on peut fort bien suivre ce sage exemple. Les juges Anglais en Canada n'ont jamais brigué les suffrages des électeurs, parcequ'ils ont apporté avec eux les principes de la constitution anglaise.<sup>1</sup> C'est un véritable service à rendre aux juges de cette Chambre que de les placer au Conseil Législatif, non comme législateurs, mais comme pouvant donner leurs lumières avec plus d'avantage dans cette branche de la législature.<sup>2</sup>

On a dit que le bill ne passera pas à la Chambre Haute. Peu nous importe, si le peuple a besoin de pain, votons pour du pain ; si le Conseil Législatif le lui refuse, peu nous importe. Fesons notre devoir.<sup>3</sup>

M. Bourdages répliqua au juge Foucher, qui avait menacé la Chambre d'être un *Parliamentum indoctum*, si elle en venait à décréter l'inéligibilité des juges.

L'apparition des deux juges, qui forment partie de la Chambre n'a été, dit-il, que fort rare, et cependant, leur absence n'a pas

1 M. Panet se trompait, croyons-nous, en affirmant que les juges anglais ne s'étaient jamais présentés comme candidats pour la chambre d'assemblée ; car on cite les juges Walker et Monck qui auraient brigué les suffrages des électeurs.

2 Les juges purent siéger au conseil Législatif jusqu'en 1831. Une dépêche du Vicomte Goderich, principal secrétaire d'état pour les colonies, informa les chambres, cette année, que le gouvernement anglais était décidé à ne nommer à l'avenir aucun juge, membre du conseil exécutif ou du conseil législatif ; elle n'exceptait que le juge en chef de Québec, qui pourrait être admis à siéger à la chambre haute, afin d'aider le conseil dans la rédaction des lois.

M. Bourdages qui, en 1808, avait proposé l'acte pour exclure les juges de la Chambre d'assemblée, fut encore celui qui, vingt trois ans après, fit adopter une loi pour rendre les magistrats du pays inhabiles à siéger dans les conseils exécutif et législatif.

C'était le couronnement de sa mesure.

3. M. Panet fut le premier président de la Chambre en 1792. Son élection fut emportée sur une division de 28 contre 18 ; ce fut un véritable triomphe pour nos nationaux dans la Chambre. Fait juge de la Cour des Plaidoyers communs, il fut remplacé en 1793 par M. Lotbinière. Sa re-élection en 1796 fut une nouvelle victoire pour les députés Canadiens et il fut constamment porté au fauteuil jusqu'en 1815, où il fut nommé au Conseil Législatif. C'était un homme intègre et un grand citoyen.

1. Le *Canadien*, 27 février 1808, Page 54.

empêché la passation de bonnes mesures. D'ailleurs, il vaudrait mieux pour l'hon. juge des Trois-Rivières, de rester dans sa juridiction, où personne ne peut remplir les devoirs inhérents à sa charge.

En présence de la pauvreté des raisons alléguées contre le bill, M. Bourdages se flatte que sa proposition passera à une grande majorité.

M. J. M. Mondelet, <sup>1</sup> député de Montréal, donna une leçon d'histoire au juge Foucher, qui avait écorné les faits dans sa citation relative au *Parliamentum indoctum*. Car, l'acte de 1705 était un véritable acte d'ostracisme contre tous les lettrés.

Il excluait de la Chambre non seulement les juges, mais les avocats et les littérateurs. C'est dû à cette absence totale d'hommes instruits, si ce parlement, inapte à légiférer, fut surnommé le *Parliamentum indoctum*.

M. Mure se déclara en faveur de la proposition, mais il dit que des motifs personnels ont amené la question sur le tapis. Il compara fort peu harmonieusement le juge de Bonne " à un chien enragé que tous veulent battre tant en dedans qu'en dehors de la Chambre. "

M. Planté nia que des raisons personnelles aient donné lieu à l'introduction de cette mesure.

M. Richardson proposa par amendement à la motion que les *judges ne pourraient pas être élus dans les districts où ils siègent*.

Mais, l'Orateur lui fit observer que cette motion n'aurait aucun résultat, puisque les juges de Québec et de Montréal étaient juges des Trois Rivières, et que tous étaient juges de la Cour d'Appel.

La discussion fut close par un discours du fameux patriote, Pierre Bédard, qui élevait la voix assez rarement dans la Chambre. Mais lorsqu'une question attirait son attention et l'intéressait vivement, dit Garneau, il sortait de son indifférence apparente avec une agitation presque fébrile. Embrassant d'un coup d'œil son sujet, il l'abordait largement, mais non sans quelque embarras; en commençant, sa parole était difficile et saccadée; mais bientôt la figure énergique de l'orateur s'animait, sa voix devenait ferme et puissante; de ce moment, sa phrase jaillissait avec abondance et avec éclat.

Il combattait ses adversaires avec une force de logique irrésistible et rien n'était capable d'intimider son courage ou de faire fléchir ses convictions. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> M. J. M. Mondelet est le père de feu l'hon. Dominique Mondelet et de l'hon. Charles Mondelet, juge actuellement de la Cour du Banc de la Reine à Montréal.

<sup>2</sup> *Histoire du Canada*, Vol. III. Page 81.

Comme d'habitude, le discours de M. Bédard fut énergique et plein de solidité.

Outre les inconvénients qu'on avait déjà signalés sur l'éligibilité des juges, il remarqua qu'en les voyant siéger dans la Chambre et voter souvent du côté ministériel, le peuple croira qu'ils subissent l'influence du pouvoir et il est d'importance capitale qu'on ne nourrisse pas de semblables idées contre la magistrature du pays.

Les juges sont d'autant plus exposés à cette pression que leur traitement atteint un chiffre élevé,<sup>1</sup> et, comme leurs commissions ne durent que "durant plaisir,"<sup>2</sup> ils s'efforceront peut-être d'agir de manière à ne pas perdre des positions aussi lucratives.

Ce fait est une raison de plus pour démontrer l'urgence d'exclure les juges de la Chambre.

La motion de M. Bourdages finalement fut mise aux voix et vingt-deux membres s'y rallièrent, tandis que deux seulement votèrent à son encontre.

### III.

Le bill devait passer par bien des péripéties avant de devenir loi du pays. Ses adversaires mirent en œuvre tous les moyens que leur astucité pouvait suggérer, pour déjouer un projet, qui les atteignait au cœur de leur ambition, et allait faire expier leur coupable servilité envers le pouvoir.

Ainsi, ce projet de loi subit sa seconde lecture à la séance du 27 février, puis M. Bourdages s'appuyant sur l'opinion si unanime de la Chambre en sa faveur, demanda de faire grossoyer le bill de suite.

Mais le juge de Bonne s'y opposa fortement. Il fit appel à la justice de la Chambre qui voulait procéder aussi hâtivement que lorsqu'il s'était agi de l'indemnité des membres. Il alla jusqu'à soutenir l'opinion franchement inconstitutionnelle que, le bill ayant été lu pour

<sup>1</sup> D'après l'état budgétaire de 1808 le juge en chef du Bas-Canada, Henry Alcock, avait un salaire de 1500 louis sterling et M. James Monck, comme juge en chef à Montréal, recevait 1000 louis sterling. Le juge P. A. De Bonne, comme juge de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec, avait un traitement de 750 louis sterling. De plus ces trois juges recevaient 100 louis sterling chacun, en leur qualité de Conseillers Exécutifs. Le juge L. C. Foucher, comme juge provincial et juge de la Cour du Banc du Roi pour le district des Trois-Rivières, émarquait du trésor la somme de 455 louis sterling.

<sup>2</sup> La dépêche précitée du vicomte Goderich, envoyée en 1831, conseillait aux Chambres de passer une loi, comportant que les commissions des juges seraient valables désormais durant "bonne conduite" et non durant "le bon plaisir royal," à la condition que la législature paierait les salaires et les pensions de retraite des juges.

une première fois dans l'Assemblée Législative, alors que la chambre haute ne siégeait pas, tout ce qui avait été résolu se trouvait être virtuellement nul et *non avenu*. Ce sera à son avis "une chose bien affligeante pour les amis du bill, si cet enfant, après avoir été choyé avec tant de soin, n'est qu'un enfant naturel. <sup>1</sup>"

Comme le juge de Bonne n'avait en vue que d'obtenir du délai et susciter des embarras à la mesure, il proposa que la Chambre se formât, le mercredi suivant, en comité général, pour examiner le bill.

Le Procureur-Général vint à sa rescousse et assura qu'il importait, d'avoir en Chambre, autant de personnes éclairées, que le peuple pouvait en nommer, pour soutenir les droits du gouvernement. Il dit qu'il n'y en avait pas assez dans le parlement et qu'il n'était donc pas opportun d'exclure les juges.

Le juge Foucher, appuya aussi la proposition de son collègue, qu'il trouva extrêmement équitable. Il demanda du délai pour répondre, à ce qu'on avait objecté, sur la nécessité de sa résidence aux Trois-Rivières, en sa qualité de juge de cette division. Et, comme suprême argument, il alléguait que les juges sentiraient eux-mêmes l'incompatibilité entre les fonctions de magistrat et de député, dans le cas où elle existerait. Quant à lui, il avait juré une fois qu'il ne se ferait plus élire, mais actuellement il ne le jurait pas.

A cela M. Bourdages répliqua que les intéressés n'avaient pu se défendre lorsqu'ils étaient en mesure de le faire ; que le but du juge de Bonne était de temporiser avec cette mesure, "se flattant du départ des membres, <sup>1</sup> et peut-être de certaines circonstances, que son heureuse étoile pourrait lui ménager, pour renvoyer le bill à néant "

Messieurs Planté et Bédard exprimèrent la même opinion et démontrèrent les contradictions de leurs adversaires.

*Le Canadien*, 9 Mars 1808.

1. La temporisation fut la tactique favorite de la minorité anglaise durant les trente premières années de notre régime parlementaire. Elle attendait toujours la fin de la session lorsqu'elle voulait passer quelque bill impliquant des crédits d'argent. Comme les députés ne recevaient pas alors d'indemnité, les membres de la campagne se laissaient de siéger si longtemps et allaient vaquer à leurs affaires privées. Profitant de ce départ, la minorité commandait alors en maître et abusait à sa guise du succès de sa manœuvre qui, de fait, la rendait omnipotente.

Ses maîtres pouvaient ainsi puiser à pleines mains dans le trésor et affecter les recettes, suivant qu'ils l'entendaient, au moyen de ces coups de supercherie, qui faussaient le véritable sentiment de la députation nationale.

Les membres Canadiens restèrent par la suite plus longtemps à leur siège, afin d'empêcher le renouvellement de tels abus législatifs.

Mais on sait que l'administration savait se passer du vote de la chambre lorsqu'elle voulait disposer d'une partie quelconque du fisc.

Le juge de Bonne par exemple disait qu'il aurait eu lundi à donner d'excellentes raisons contre le bill ; mais a-t-il perdu mémoire et que ne les expose-t-il pas à cette séance ? Il en est de même du juge Foucher, qui n'a pas besoin d'une quinzaine pour se faire la langue, afin de répondre aux objections qu'à soulevées la nécessité de sa résidence aux Trois-Rivières.

M. Bédard ajouta que leur raisonnement était si maigre " que le plus chétif avocat du barreau ne voudrait pas en employer de pareil dans la cause la plus désespérée. "

Les interruptions pleuvaient durant le discours de M. Bédard, dont chaque argument démolissait la pièce de résistance des juges de Bonne et Foucher.

Lorsqu'il parla du ministère, un député, M. Cuthbert, nia qu'il en existât un à la tête du pays, et on exclama qu'il libellait le gouvernement, lorsqu'il parla de l'influence indue, qu'il pouvait exercer sur les juges.

La chambre, afin de ne pas être accusée de partialité, vota néanmoins en faveur de la motion d'amendement du juge de Bonne avec le vote prépondérant de l'orateur.

M. Planté observa que cette division était peu consistante avec les procédés antérieurs, vû que la Chambre avait sanctionné le principe du bill par vingt-deux voix contre deux.

Jusque là, le juge de Bonne triomphait ; mais l'épée de Damoclès qui le menaçait, ne devait pas toujours être tenue en suspens.

#### IV.

Nous voilà à la séance du mercredi. Le sursis accordé semblait encore insuffisant.

Le juge de Bonne proposa ni plus ni moins de rayer l'ordre du jour ayant trait au bill sur l'exclusion des juges de la Chambre. Il fit à ce sujet son plus grand effort oratoire et alla jusqu'à soutenir l'inconstitutionnalité de l'acte.

Puis, il dit que " si on veut enlever à la chambre ses plus grandes lumières, doit-on aussi en priver le peuple, les électeurs qui ont choisi les juges pour mandants. N'est-il pas de l'intérêt du peuple d'avoir pour les représenter les personnes les mieux instruites et les plus qualifiées ?

*Si on voyait venir ici cinquante vagabonds pour passer des lois, pour tout bouleverser, où en serions-nous ? A voir ce qui a été fait dans un autre pays on peut en juger. On aime à croire qu'on n'a pas cette intention, mais si ces cinquante démagogues venaient, où en serions-nous ?*

*Les juges ont aussi beaucoup plus de peine dans la Chambre que les autres membres, ils y sont traités comme les chiens des Récollets ; mais ce n'est pas là ce qui m'en éloignera. Plus on cherchera à m'en éloigner, plus je ferai mes efforts pour y demeurer, parce que je vois qu'on veut éloigner les juges pour être plus en liberté.*"

Le juge de Bonne proposa ensuite sa motion, secondée par le juge Foucher ; mais elle fut infirmée par une majorité de onze voix.

M. Mondelet proposa un amendement pour retrancher une partie de la première clause du bill, ayant rapport aux juges des cours, qui pourraient être ci-après établies pour la décision des causes civiles.

M. l'Orateur s'opposa à cet amendement, parce que la dénomination des cours pourrait être changée et qu'alors, le bill n'aurait plus d'utilité.

Le juge Foucher revint à la charge et affirma que le désaccord qui régnait entre les partisans du bill n'avait rien de surprenant, parce que c'était " la tour de Babylone."

Il assura que les seules plaintes portées contre les juges venaient d'un autre bout de la province, dans le comté de Richelieu, où l'on n'était pas en état de pouvoir les apprécier. Il répliqua finalement à l'objection relative à la nécessité de sa résidence aux Trois-Rivières par ce superbe argument : " si quelqu'un a besoin de la présence du juge en cette ville, ne peut-il pas lui écrire lorsqu'il est ici, est-ce que le port de 7 pence peut faire une considération ?"

M. Planté fit ensuite un long discours, à la reproduction duquel, le *Canadien* consacre tout son numéro, du 19 Mars 1808.

Il exposa la question sur toutes ses faces, démontra la constitutionnalité de la nouvelle mesure, comme l'incompatibilité entre le double office, que voulaient assumer les juges et fit voir combien ces titulaires s'exposaient à perdre la confiance et le respect, en traînant leur dignité dans ces menées peu avouables et si usuelles pourtant durant la période électorale.

Il cita ensuite le trait suivant dont la vérité n'a pas été démentie et peignant fidèlement l'état de choses qui existait alors. On y reconnaîtra sans peine le juge de Bonne comme héros de la pièce.

M. Planté, dit le *Canadien*, continua " en disant qu'il connaissait un juge qui s'était offert à une élection dans le comté de Hampshire, qu'il marcha jour et nuit pendant huit jours de suite sur la grande route et dans les villages pour chercher des voix de maison en maison, ayant une bonne escorte de tout ce qu'il avait de mieux dans le comté pour cette entreprise, qui cependant ne réussit pas.

<sup>1</sup> Le *Canadien*, 12 Mars 1808. Pages 65 et 66.

L'hon. juge employait si bien son temps à l'affaire qui l'occupait, qu'il n'eut pas le temps de se faire la barbe ou de changer de chemise pendant ces huit jours là. Il apprit que le dit juge avait abandonné le champ de bataille pour aller dans cet équipage, livrer un nouvel assaut à Nicolet, où une élection allait commencer et où il espérait que la Providence lui serait plus favorable ; mais il y fut reçu d'une telle manière, qu'il jugea prudent de n'y pas faire un long séjour et alla sans délibérer offrir généreusement aux Trois-Rivières ses services, qu'une heureuse disette de candidats fit accepter."

Après quelque débat, l'amendement de M. Mondelet fut adopté et la clause du bill fut modifiée dans ce sens.

M. Richardson ayant attaqué à son tour la constitutionnalité de l'acte, M. Bédard se chargea d'y répondre.

Il dit que c'est un fait constant qu'en Angleterre, les juges sont inéligibles pour la Chambre des Communes. Il est vrai que, d'après la *Lex Parliamentaria*, leur exclusion provient de ce qu'ils sont assistants à la Chambre des Lords ; mais cette raison n'est pas valable, puisqu'il y a d'autres assistants à la Chambre des Lords, qui appartiennent aux Communes, tel que le Procureur du roi.

Il ajouta qu'il était inutile de supposer l'incorruptibilité des juges ; tous participent de la fragilité humaine et l'influence qu'ils cherchent à exercer ne peut que les discréditer et diminuer la confiance générale dont ils doivent jouir.

Comme fiche de consolation, M. Mure conseilla au juge de Bonne de se venger de ses adversaires, qui n'agissaient à son égard que dans un but personnel. C'était de se démettre de ses fonctions de juge et de se faire élire ensuite. Ce conseil, bruyamment applaudi, ne fut pas goûté du juge de Bonne, répliquant que le remède ne serait pas moindre que le mal.

Les autres clauses du bill furent successivement adoptées en comité et on ordonna qu'il fut grossoyé.

A la séance du surlendemain, le 4 mars, le juge Foucher affirma que le bill n'excluait que le juge provincial des Trois-Rivières. Sa commission le nommant juge du Banc du Roi des Trois-Rivières, il n'était donc pas éliminé de la chambre d'après le bill, quoique l'acte de judicature le qualifiât de juge provincial.

Le juge de Bonne ne put se flatter de pouvoir éviter le coup qu'on voulait ainsi porter aux honorables titulaires. La loi l'atteignait à brûle-pourpoint ; mais il assura que ce bill " ne passerait pas à la Chambre Haute ; que la sagesse de cette branche corrigerait

les folies de celle-ci et que plusieurs membres se fesaient plus de tort qu'ils ne pensaient en votant pour ce bill. <sup>1</sup>”

C'en était fait. Après ce double défi et ces menaces, le bill subissait sa troisième lecture à l'Assemblée Législative.

## V.

Le juge de Bonne ne pronostiqua pas à faux. Le bill, dont lui et son collègue étaient la cible, échoua au Conseil Législatif. Il y avait parmi ses douze membres plus de défenseurs des “justes droits” du gouvernement que dans l'Assemblée Législative, “le centre de la sédition et le refuge des démagogues les plus passionnés de la province,” à ce qu'écrivait le secrétaire Ryland.

La question fut soumise à cet honorable corps, mardi, le 15 mars 1808.

Le débat commença à une heure de l'après-midi et fut suivi par une foule d'auditeurs qui encombraient les galeries.

Neuf conseillers présents à cette séance devaient détruire l'œuvre des cinquante députés de l'autre branche de la législature.

Il y avait : le juge Dunn, orateur, Messieurs Baby, DeLanaudière, le Chevalier Johnson, de Boucherville, Caldwell, DeLotbinière, Taschereau et le juge Williams.

Le bill ayant été lu pour la première fois sur motion de M. de Boucherville, M. de Lotbinière proposa que la chambre se formât en comité général “pour discuter le principe du bill qui était d'une très grande importance.” <sup>2</sup>

M. de Lanaudière, qui, depuis 1796, avait délaissé nos couleurs en même temps que le juge de Bonne, s'opposa avec force à cette motion.

Sans égard pour les procédés de l'assemblée, il demanda que le Conseil disposât sommairement de ce bill, qu'il ne voulait pas même laisser passer par l'étamine de la discussion.

M. de Lotbinière fit ressortir l'injustice d'un tel acte ; le Conseil se rangeant de son avis, se forma en comité général.

Cet orateur se déclara ensuite opposé au principe du bill et exposa longuement les raisons qui le lui fesaient combattre. Il s'efforça d'abord de démontrer que les élections des juges s'étaient toujours

<sup>1</sup> Le *Canadien*, 12 Mars 1808.

<sup>2</sup> La loi exigeait quinze membres et le gouverneur, dit Garneau, en jetant les yeux sur le Conseil Législatif, dont il voulait se servir contre l'assemblée, s'aperçut qu'il n'était plus composé que de douze membres. Il s'empressa d'écrire à Lord Castlereagh pour le prier de combler la lacune et d'augmenter par là les forces du pouvoir.

faites paisiblement. Le juge Walker, dit-il, a été élu sans tumulte, le juge Panet a même été choisi unanimement et sans être présent au poll ; il présidait alors à la cour de circuit de Vandreuil et disait à ce sujet : " je juge ici, pendant qu'on me juge à Montréal. "

Le juge Foucher a été élu aussi à l'unanimité aux Trois-Rivières, mais M. de Lanaudière ne peut dire la part qu'il a prise contre M. Hart dans la dernière élection, ni comment s'est faite l'élection du comté de Québec. où le juge de Bonne avait réussi à se faire élire.

Il cita ensuite Blackstone, Eunomus, Sir Simon Ewes, la *Lex Parliamentaria* et autres autorités pour démontrer que les juges avaient le droit de siéger dans la Chambre des Communes en Angleterre et que, s'ils ne se prévalaient pas du privilège, c'était afin d'assister à la chambre des Lords, pour en rehausser la dignité.

Il ajouta qu'en 1770, la législature de New-York avait adopté un acte semblable, mais qu'il fut révoqué par une proclamation du roi.

M. de Lanaudière s'efforça ensuite de rapetisser le rôle de la Chambre et de ridiculiser l'importance qu'on voulait lui donner. Il affirma qu'il était absurde de s'amuser à discuter ce " petit bill " dans ce " parlement subordonné, et que cela convenait seulement à un grand royaume comme l'Angleterre. "

Quelle ingratitude, ajouta-t-il, envers les deux juges qui siègent actuellement dans la Chambre d'Assemblée ! Après avoir donné durant seize ans leur temps et leurs lumières à la Chambre, qui en a retiré les plus grands avantages, elle veut aujourd'hui les en exclure ! Surtout l'hon. juge de Québec, qui fait l'ornement de cette Chambre.

Quant à moi, dit M. de Lanaudière, je désire les y voir toujours et je voterai pour qu'on renvoie la discussion au premier de juillet.<sup>1</sup>

1. M. John Lambert, qui voyageait en Canada et aux Etats-Unis à cette époque parle ainsi de M. Charles de Lanaudière, Chevalier Grand Croix de St. Louis : " M. Lanaudière, propriétaire de la Seigneurie de Ste. Anne, est l'un des plus respectables gentilshommes de la colonie. Il était officier dans l'armée du général Montcalm et fut blessé sur les Plaines d'Abraham. "

Il est maintenant âgé de 70 à 80 ans et il jouit encore si bien de toutes ses facultés qu'il ne semble pas avoir plus de cinquante ans ; il est plus actif et intelligent que beaucoup d'hommes à cet âge. Il est sincèrement attaché au gouvernement anglais ; et il semble être sous tous les rapports un véritable anglais dans sa conduite et ses manières comme dans les principes qu'il partage.

Il y a plusieurs années, M. Lanaudière visita l'Angleterre, où il fut admis dans les premiers cercles et fut partant connu de plusieurs des Princes. A son retour au Canada, il fut nommé Grand Voyer de la Province. Cet office l'oblige de visiter annuellement tout le Bas-Canada, d'examiner l'état des chemins, des ponts, etc., dans les diverses paroisses. Il y a aussi les Grands Voyers de Québec, Montréal et Trois-Rivières, qui ont la surveillance de leurs districts respectifs et sont subordonnés au Grand Voyer de la Province. M. Lanaudière possède l'estime de ses compatriotes et tout gentilhomme anglais, qui arrive dans le pays, est certain d'être toujours reçu cordialement dans sa maison. "—*Travels through Canada and the United States in the years 1806, 1807 and 1808.* Vol. I. Pages 460 et 461.

Avant de voter, l'hon. juge Williams dit, qu'il voulait savoir si le premier de juillet n'était pas un dimanche (*le Greffier étant revenu avec un almanach constata que c'était un vendredi*), puis il continua son discours, où il rebattait les arguments de M. de Lotbinière.

M. Caldwell parla dans le même sens.

M. Taschereau avoua qu'il était adverse au principe du bill, comme pouvant comporter quelque danger. Mais il affirma que les élections des juges ne s'étaient pas toujours faites avec la sérénité indiquée par M. de Lotbinière, qu'il pouvait citer des cas où ils s'étaient gravement compromis, et qu'il *ne convenait pas de voir contre eux des billets rouges, des billets noirs, etc.*

Après quelques remarques de M. de Lanaudière, M. Caldwell énonça l'opinion, qu'il fallait attendre du temps la correction des abus, dont on se plaignait contre les juges, et qu'il ne fallait pas leur appliquer de remède trop violent.

On vota ensuite unanimement la motion principale, renvoyant la considération du bill au premier de juillet. C'était l'équivalent d'un rejet formel.

## VI.

La mesure de M. Bourdages semblait ne pouvoir surnager après ce rude échec. Mais la ténacité du député de Richelieu et de ses partisans sut briser les obstacles, que les autorités semèrent contre eux.

Le 14 avril 1808, le gouverneur Craig proposa la dissolution de la chambre "en vue de la situation critique des affaires." Des nuages commençaient à apparaître à l'horizon politique entre l'Angleterre et les Etats-Unis et, appréhendant des troubles prochains, il avait décidé de proroger immédiatement la chambre, afin de pouvoir la convoquer aussitôt que son assistance serait requise.

Le discours du gouverneur faisait l'éloge des députés, de leur diligence et de leur "esprit de modération." On verra jusqu'à quel point il était sincère.

Les élections générales eurent lieu durant l'été, mais la représentation conserva à peu près le même caractère.

Le juge de Bonne fut assez heureux pour capter de nouveau l'important comté de Québec, mais le juge Foucher<sup>1</sup>, subit une

1. Le juge Foucher ne rentra plus dans l'arène politique, mais il fut fait juge de la Cour du Banc du Roi de Montréal en 1812. Il fut accusé en cette qualité devant la Chambre en 1817 par M. Cuvillier, qui le dénonça pour avoir donné des

humiliante défaite aux Trois-Rivières. Il ne récolta que trente-trois voix et il eut le dépit de voir ses adversaires Messieurs J. Badeaux et Ezéchiel Hart, portés en triomphe par toute la ville, au son d'une bruyante musique et au milieu des acclamations de la population trifluvienne.<sup>2</sup>

Pour punir certains membres canadiens et de leur attitude durant la dernière chambre d'assemblée et de leur conduite durant les dernières élections, le Gouverneur Craig fit retrancher de la liste des officiers de milice Messieurs Bédard, Taschereau, Blanchet, Borgia et Panet. On était particulièrement irrité contre ce dernier qui passait pour l'un des propriétaires et rédacteurs du *Canadien*.

"Son Excellence me charge de vous informer, disait le Secrétaire Ryland à M. Panet, dans une lettre en date du 14 juin 1808, qu'elle a dû prendre cette mesure, parcequ'elle ne peut mettre de confiance dans les services d'un homme, qu'elle a bonne raison de croire

conseils à certains avocats, qu'il favorisait dans les causes qu'il avait ensuite à résoudre et exercé sa vengeance sur les plaideurs qui encourageaient sa haine.

Un comité d'enquête fut nommé et la chambre adopta une adresse au prince régent demandant la destitution et la punition du coupable.

Mais le Conseil Législatif, dit Garneau, avait protesté contre les accusations, parce qu'on n'avait pas demandé son concours, et il résolut, de présenter de son côté, une adresse au prince régent pour le prier de ne point punir M. Foucher tant que les accusations n'auraient pas été soumises au Conseil et confirmées par lui. La chambre répliqua que cette prétention n'était point fondée sur le droit constitutionnel, et qu'elle tendait à favoriser un pouvoir arbitraire et oppresseur.

Dans une dépêche de Lord Bathurst à Sir J. C. Sherbrooke, en date du 5 juillet 1817, le ministre renvoyait les accusations portées contre le juge Foucher; cette décision empêcha la suspension de l'ancien Solliciteur Général.

Au reste, les juges ont été fréquemment mis en accusation à cette époque devant le Parlement.

Le juge Sewell fut accusé d'avoir violé la constitution, d'avoir employé un aventurier pour soulever une partie des Etats-Unis et inciter ses habitants à s'allier au Canada, etc.; le Juge Monk fut traduit devant la Chambre pour malversations et on porta contre le juge Bédard, ce patriote si indépendant des temps de Craig, les plaintes les plus graves, mais un comité de la Chambre le déclara après examen sans fondement.

2. Le récit que publiait un correspondant trifluvien dans le *Quebec Mercury*, du 23 mai 1808, sur la manière dont on avait fêté ce triomphe, peut donner une idée des mœurs électorales du temps. Le voici :..... "Lorsque MM. Badeaux et Hart furent déclarés élus, le régiment Canadien en garnison se rendit avec sa musique militaire au Palais de Justice, où delà, il porta les nouveaux députés en triomphe par toutes les rues de la ville jusqu'à leur demeure respective, où un magnifique regal attendait les militaires qui y furent conviés.

De là, ces derniers se rendirent à la place du marché, portant toujours les heureux candidats en triomphe, qui furent placés ensuite sur deux tonneaux de grosse bière. La musique joua *God save the King* et la foule poussa un triple vivat enthousiaste.

M. Hart porta un toast à la santé de notre gracieux monarque, puis un autre pour le succès du régiment canadien du Roi, auquel on fit des remerciements pour sa bonne conduite durant la longue période de sa garnison. Les deux membres se rendirent alors aux casernes, où on donna un haril de bière aux soldats en faction, ainsi qu'aux femmes et aux enfants. La plus grande partie des maisons publiques furent ouvertes aux votants tant civils que militaires, qui purent banqueter tout à leur aise. Il n'y eut pas le moindre trouble."

l'un des propriétaires d'une publication séditieuse et diffamatoire, qui est fort répandue dans la province, et qui a spécialement pour mission d'avilir le gouvernement, de mécontenter les citoyens et de créer un esprit de discorde et d'animosité entre les deux partis qui les composent."

La réunion du nouveau parlement eut lieu le 10 Avril 1809. Dans le discours du trône, le gouverneur assura que "les circonstances seules l'avaient obligé de convoquer les chambres à un temps si peu favorable pour les membres de la campagne, mais qu'il avait dû agir ainsi plutôt que de donner lieu à la possibilité d'un soupçon qu'il fut de son intention d'enfreindre un droit aussi précieux que celui de la réunion annuelle du parlement."

En parlant de l'état du pays, il dit que les membres, qui venaient de toutes les parties de la province, avaient pu s'assurer de la prospérité dont jouit un peuple gouverné par les lois de ses propres représentants. "Ces bienfaits, ajouta-t-il, leur seront inaltérablement assurés par la diffusion faite en eux d'un esprit d'harmonie et de concorde, dont l'encouragement est le plus spécialement demandé de ceux qui tiennent à cœur le bonheur du peuple en raison de la circonstance particulière des différentes parties, qui le composent; et si quelque chose pouvait survenir pour anéantir la perspective devant nous, ce ne pourrait être que l'admission de soupçons et de jalousies imaginaires entre vous mêmes, ou de soupçons et jalousies encore moins fondés, et assurément non mérités, envers ce gouvernement sous les soins encourageants et protecteurs duquel vous êtes parvenus à l'état de votre félicité actuelle."

Cette partie du discours du Gouverneur donna lieu à de longs débats; M. Bourdages voulait que l'assemblée, dans sa réponse, énonçât franchement son opinion sur les influences indues, qui pesaient sur l'administration.

M. Bédard s'éleva à de plus hautes considérations et il plaida vigoureusement la nécessité d'un ministère responsable.

L'orateur, dans ce discours remarquable, dit Garneau, où il exposait un système qui devait être formellement octroyé au Canada quarante ans après, fut regardé comme l'apôtre d'une idée révolutionnaire et accusé de propager des doctrines funestes, qu'il fallait se hâter de bannir, si on voulait éviter les séditions. (1).

M. Bourdages profita des premiers jours de la session pour battre de nouveau en brèche la position des juges dans ce parlement. A la séance du 18 avril 1809, il proposa de résoudre, secondé par M. Louis Roi, député du comté de Montréal, "que les juges dans cette

1. *Histoire du Canada*. Vol. III. Page 121.

province, suivant les lois et les coutumes du parlement, ne peuvent siéger ni voter dans cette chambre.”

M. de Bonne proposa par amendement “ que les libres et indépendants électeurs de toute ville, bourg ou comté dans cette province ont par la constitution le droit sacré et inviolable de proposer, choisir et élire toute personne ou personnes en qui ils ont mis leur confiance, et qu'ils croient les plus propres pour les représenter dans la Chambre d'Assemblée : pourvu que telle personne ou personnes ne soient point disqualifiées ou rendues incapables de les représenter par notre acte constitutionnel de la 31<sup>ème</sup> année de Sa Majesté, ou par aucun acte subséquent de la législature, ou par l'effet d'aucune condamnation, dans aucune des Cours Criminelles de Sa Majesté.”

La chambre se forma en comité, puis elle s'ajourna après quelques procédés.

A la séance du vendredi, de longs débats eurent lieu sur la question de savoir si les juges pouvaient être exclus de la Chambre par une simple résolution, ainsi que cela paraît avoir été fait en Angleterre.

Le lendemain, la discussion fut encore très-animée ; les plus décidés voulaient expulser les juges par résolution, prétendant que, d'après les lois parlementaires anglaises, ils se trouvaient disqualifiés à siéger dans la Chambre, de même que les membres de la religion judaïque et les ministres de l'église anglicane ; mais le plus grand nombre ne voulurent pas adopter ce mode de procéder, bien que presque tous les membres fussent en faveur d'un bill pour éliminer les juges de la chambre. <sup>1</sup>

On proposa de renvoyer au 30 juillet prochain la “ considération de la résolution pour exclure les juges de la chambre.” Cette proposition fut adoptée sur la division suivante : Pour :—Messieurs Badaux, Dénéchaud, Moore, Joseph Turgeon, J. Cuthbert, Huot, L. Turgeon, McGillivray. R. Cuthbert, Martineau, Hart, le juge de Bonne, Coffin, Gray, le Solliciteur-Général, Planté, Blackwood, de Salaberry, Duchesnay, Caldwell, Mure, Mondelet et Poulin.—23.

Contre :—Messieurs Robitaille, F. Roi, Meunier, Duclos, Delorme, Papineau, Viger, M. Caron, Chagnon, Bourdages, Bédard, Borgia, Trestler, Durocher, Langlois, Hebert et L. Roi.—17.

<sup>1</sup> L'auteur de l'*histoire de cinquante ans* se méprend à ce sujet en disant que des membres plus hardis voulaient rédiger un bill pour la disqualification des juges. Bien au contraire, ceux-ci voulaient agir constitutionnellement, tandis que les adversaires les plus déclarés des juges voulaient les expulser par une simple résolution.

1. Le *Canadien*, 26 avril 1809. Page 96.

L'infatigable M. Bourdages, bien loin d'être découragé par ce vote, donna immédiatement avis d'une motion, pour instituer un comité d'enquête, sur les inconvénients des élections, où les juges s'étaient portés candidats.

Il fit sa proposition le 22 avril et elle fut longuement débattue. Sauf deux ou trois exceptions, la Chambre semblait unanime à voter l'inadmissibilité des juges dans la chambre. Plusieurs même ne voulaient pas d'un comité d'enquête, tant les inconvénients d'un tel état de choses leur semblaient évidents et on alla jusqu'à censurer les discours de certains membres du conseil sur la question.

Comme le juge de Bonne objectait que ce serait une procédure *ex a parte*, on lui offrit la présidence du comité, où il pourrait se défendre suivant son bon plaisir.

Après plusieurs heures de discussion, la proposition fut adoptée et le comité nommé. <sup>1</sup>

A la séance du mercredi, le dix de mai, on fit première lecture d'un bill pour déclarer l'inéligibilité des juges à la chambre d'assemblée ; messieurs de Bonne et Dénéchaud votèrent contre l'introduction de ce projet de loi.

Il subit sa deuxième lecture, le 12 mai suivant, et il devait recevoir sa troisième, le lendemain, samedi, jour où il devait être envoyé ensuite au Conseil Législatif, mais la chambre s'ajourna faute de quorum. On ne voulut pas attendre la présence des membres, qui arrivèrent à la chambre un peu après l'heure ordinaire et ceux-ci furent très-froissés de cet ajournement. On a dit qu'il y avait eu pro-

<sup>1</sup> M. T. P. Bédard, auteur de *l'histoire de cinquante ans*, parle ainsi du rapport que présenta ce comité :

“ On avait confié à un comité de neuf membres, dont M. Bourdages était le président, le soin de s'enquérir des inconvénients résultant de la candidature des juges dans les élections ; le rapport de ce comité à la Chambre, avait dévoilé des faits odieux et compromettants pour l'honneur et la dignité de la magistrature.

Des juges avaient, en perspective d'une élection prochaine, ou pour récompenser des partisans dévoués, rendu des jugements erronés ou partiiaux. On avait vu des juges candidats s'oublier au point de courir les tavernes avec la canaille, et de promettre des jugements favorables à des électeurs trop tièdes. Le juge Monk lui-même reconnaissait l'incompatibilité des deux qualités de magistrat et de député, et avait avoué qu'il ne voulait plus se porter candidat.

Le juge de Bonne n'était pas sorti disculpé de cette enquête, on l'avait accusé de tentative de corruption à l'île d'Orléans où, pensant que M. Martineau allait mourir, il croyait que M. Panet briguerait les suffrages des électeurs. Aussi, furieux, voulut-il faire déclarer par la Chambre la procédure du comité illégale, parceque plusieurs témoins avaient dit, non-seulement ce qu'ils savaient, mais encore ce qu'ils avaient ouï dire ; mais battu sur ce point, il se rejeta sur une subtilité, M. Bourdages, dit-il, n'a pas lu le rapport du comité de sa place, mais l'a fait lire par le greffier. Enfin il obtint par la voix prépondérante du président qu'un comité s'enquerrait de la manière dont le comité de M. Bourdages avait procédé.” Pages 83 et 84.

jet de faire manquer le quorum et que l'on avait averti plusieurs membres de ne pas se rendre à la Chambre ce jour-là

Lundi, le 15 mai, la Chambre devait prendre en considération le rapport du comité d'enquête sur les inconvénients des élections, où les juges s'étaient portés candidats et le bill, relatif à l'exclusion de ces titulaires, devait recevoir sa troisième lecture.

Mais Craig voulut déjouer l'action de la législature ; il profita de l'expulsion du juif Hart, que la Chambre venait de renouveler par un bill, pour la proroger après trente six jours de session.

Ainsi, pendant qu'à cette séance du 15 mai, on discutait une question d'octroi d'argent pour bâtir les prisons de Montréal, on vint brusquement avertir les membres de discontinuer leurs procédés, de se rendre à la salle du Conseil et que la prorogation devait avoir lieu. <sup>1</sup>

Le gouverneur Craig, plutôt habitué à gourmander des batail-

1. Le récit du *Canadien* sur la manière dont s'est faite cette prorogation du parlement mérite d'être reproduit : .....“ Pendant qu'on discutait sur une motion de M. Mondelet, on entendit un coup de canon. Plusieurs des membres dirent, qu'est-ce que c'est ; quelques uns dirent, c'est peut-être le gouverneur qui va à la frégate ; quelques uns dirent, c'est peut-être la prorogation. Un membre sortit à la porte et rentra en disant : c'est la prorogation, les grenadiers sont rangés à la porte..... Dans l'instant on frappa à la porte et on annonça un message de la part du gouverneur en chef. Le messager fut introduit, et le message qui était un ordre à la Chambre de se rendre au Conseil ayant été délivré, l'orateur l'annonça à la Chambre et tous les membres se levèrent pour partir ; pendant qu'ils s'avançaient vers la porte, M. de Bonne appela quelques membres et leur dit qu'ils fallait qu'ils allassent ensemble. Pendant que les membres montaient au Conseil, un d'entre eux disait seul à demi-voix, en se tenant les deux mains et les approchant contre sa tête, est-il possible qu'on soutienne un tel homme de la sorte.

Lorsque M. de Bonne fut rendu à la porte du Conseil, il dit aux membres qui étaient près de lui, nous allons monter là, en montrant l'endroit qui était à la droite du trône, ils y allèrent. Les autres membres suivirent l'orateur, et se placèrent dans le bas de la Chambre.

Cinq bills furent proposés à la sanction et furent sanctionnés, après quoi son Excellence demanda si c'était tout et on lui répondit que oui.

Son Excellence tira ensuite de sa poche un papier qui contenait la harangue qu'il lut. Cette harangue contenait une réprimande sévère à la Chambre d'Assemblée..... La reconnaissance de Son Excellence était ensuite témoignée aux membres du Conseil Législatif à cause de leur unanimité, leur zèle et leur attention continuelle, et se tournant du côté où s'était placé M. de Bonne, Son Excellence prononça, en tournant la main droite vers ce côté, que ses remerciements étaient également dûs à une partie considérable de la Chambre d'Assemblée et qu'elle faisait une distinction des efforts qu'avaient faits ces membres pour empêcher le mal dont Son Excellence avait tant à se plaindre.

L'orateur du Conseil Législatif annonça ensuite la prorogation du parlement. Son Excellence sortit du Conseil et les membres descendirent. M. Perrault, greffier, dit en sortant, j'espère qu'ils auront le bon sens de ne plus les élire, et un électeur lui dit, ils auront le bon sens de les élire.

Quelqu'un dit avoir entendu dire à M. de Bonne en sortant de la garde robe de la Chambre d'Assemblée ; il ne reste plus qu'à les chasser hors de la ville.

Tout s'est passé de manière que les membres de l'Assemblée n'ont eu connaissance de la prorogation que lorsque les grenadiers ont été arrivés à la porte. Les canons dont on se servit, furent tirés tout préparés de la poudrière, qui est sur les remparts, de manière qu'on n'a pu s'apercevoir des préparatifs.”—27 mai 1809.

lons, qu'à prononcer un discours du trône, s'adressa à la Chambre dans les termes les plus véhéments et remplis de reproche sur sa conduite parlementaire.

“ Messieurs, leur dit-il, lorsque je m'adressais à vous au commencement de la session, je n'avais aucun motif de douter de votre modération ou de votre prudence, et je mettais une pleine confiance en toutes deux. Je pensais que, par ces principes, vous feriez un généreux sacrifice de toute animosité personnelle, de tout mécontentement particulier ; que vous porteriez une attention vigilante aux intérêts de votre pays ; que vous rempliriez vos devoirs publics avec zèle et promptitude et avec une persévérance inébranlable. Je m'attendais que vous feriez des efforts sincères pour assurer la concorde, et que vous mettriez vos soins à éviter tout ce qui pourrait avoir une tendance à la troubler. J'ai cru que vous observeriez tous les égards qui sont dus, et par cela même indispensables aux autres branches de la législature, et que vous vous efforcerez de coopérer cordialement avec elles dans tout ce qui pourrait contribuer au bonheur et au bien être de la colonie. J'avais droit d'espérer cela de votre part parce que c'était votre devoir, parce que c'en est été donner au gouvernement un témoignage positif de la loyauté que vous professez avec tant d'ardeur, et dont je crois que vous êtes pénétrés, enfin parce que la conjoncture critique, la situation précaire dans laquelle nous nous trouvons à l'égard des Etats-Unis l'exigeait d'une manière particulière. Je regrette d'avoir à ajouter que j'ai été trompé dans cette attente et dans toutes mes espérances.

“ Vous avez consumé dans des débats stériles, excités par des animosités personnelles et des prétextes frivoles, sur des objets et des formalités futiles, ce temps et ces talents que vous deviez au public, vous avez préféré abuser de vos fonctions et négliger les devoirs élevés et importants que vous étiez tenus envers votre souverain et vos commettants de remplir. S'il fallait des preuves de cette abus, cinq lois seulement ont été soumises à ma sanction après une session de cinq semaines, et sur ces cinq lois trois sont de simples renouvellements annuels de statuts, qui n'exigeaient aucune discussion.

“ La violence et le peu de mesure que vous avez montrés dans tous vos actes, le manque d'attention prolongé et peu respectueux que vous avez eu pour les autres branches de la législature, font que, quelles que puissent être leur modération et leur indulgence, il n'y a guère lieu de s'attendre à une bonne entente à moins d'une nouvelle assemblée... ”

Il continua ainsi cette mercuriale insolite et qu'on ne souffrirait

plus aujourd'hui dans la bouche d'un gouverneur. Il termina par des félicitations à la fraction de l'assemblée dont M. de Bonne était le chef ainsi qu'au conseil législatif, moins réfractaire que l'assemblée aux volontés du gouverneur et de son entourage qui, du reste, le dominait.

C'est ainsi que Sir James Craig complotait avec ses créatures pour entraver l'action de la chambre d'assemblée.

## VII.

Depuis 1571, alors que l'impérieuse reine Elizabeth intimait au parlement, par la bouche du chevalier Bacon "de ne pas se mêler des affaires d'état," on n'a peut-être pas vu une chambre traitée dans un langage aussi rudoyant que venait de le faire l'intraitable Craig en prorogeant la législature.

Le *Canadien*, la seule vigie que nous ayions alors dans la presse pour veiller à nos intérêts, releva ces apostrophes insultantes et continua à battre en brèche l'administration. Il fit la lutte loyalement, descendit sur le terrain constitutionnel et mit à nu la fausse position dans laquelle le pouvoir était aculé.

Ses colonnes étaient remplies de correspondances, où l'on démontrait ce qu'il avait d'injurieux et d'enfiellé dans la harangue du gouverneur et où on citait l'autorité des publicistes anglais, pour faire voir que, constitutionnellement parlant, Sir James Craig ne pouvait pas s'arroger le droit de censurer les actes du parlement.

"Le représentant du roi, disait le *Canadien*, a le pouvoir de défendre le parlement quand il le juge à propos, mais il n'a pas le pouvoir de faire des réflexions injurieuses comme celles qui sont contenues dans cette harangue, sur les actes de la législature, qui est absolument indépendante de son autorité. Le respect dû à cette branche est aussi sacré et aussi inviolable que celui qui est dû à son Excellence elle-même ; et les réflexions viendraient d'autant plus mal de sa part que c'est le gouvernement, qui est chargé de faire observer le respect qui est dû à cette branche de la législature, comme aux autres parties du gouvernement."

D'un autre côté, le *Mercury*, organe du château, dans les rares articles qu'il consacrait à la politique locale, combattait l'action des "tyrans de la démocratie", ou si l'on veut, des députés, qui voulaient rendre les juges inéligibles, tout en avouant que l'opinion publique était hostile à ces mignons du gouverneur Craig.

Les élections eurent lieu sur ces entrefaites, mais n'apportèrent aucun changement dans l'attitude de la représentation.

Nulle part ailleurs, dit Garneau, le suffrage populaire n'était plus indépendant, ni plus pur qu'en Canada, où presque tous les électeurs étaient propriétaires et indépendants du pouvoir. Les membres qui avaient montré de l'indécision ou de la faiblesse, furent remplacés par des hommes plus assurés et plus fermes. (1).

A la surprise générale, les ministres en Angleterre chargèrent le Gouverneur de sanctionner toute loi, expulsant les juges de la Chambre et Sir James Craig, dût faire violence à ses propres idées et plier devant les dictées du cabinet anglais.

Il convoqua les chambres, le 2 février 1810, et dans le discours du trône, il s'enonça comme suit à ce sujet.

“ Dans les deux dernières sessions, la question d'exclure les juges de la chambre, a été beaucoup agitée. Cette question est fondée sur le désir d'éviter la possibilité de l'existence d'un biais dans l'esprit des personnes exerçant les fonctions judiciaires dans ces cours, en ce qu'ils se trouvent dans la nécessité de solliciter les voix des individus, sur les personnes ou les biens desquels ils pourraient avoir ensuite à décider. Quelle que soit mon opinion sur le sujet, j'ai nonobstant en trop haute estime, le droit d'élire du peuple, pour avoir pris sur moi, si la question m'était parvenue, la responsabilité de donner l'assentiment de Sa Majesté à ce qu'on posât des bornes à l'une ou à l'autre par l'exclusion d'aucune classe de ses sujets, et ce sont des droits dont il est impossible de supposer qu'ils puissent être privés par quelque autorité que ce soit, si ce n'est par celle qui émane du consentement des trois branches de la législature.

Que la source d'où s'épanche le cours de la justice soit pure et sans la moindre souillure, cela est trop essentiel au bonheur du peuple pour ne point intéresser un gouvernement qui a cet objet uniquement en vue, et peut-être qu'il est moins essentiel à ce même bonheur qu'il n'existe pas dans le sentiment public aucun doute à ce sujet.

Sous ce dernier point, il m'a semblé utile qu'on disposât bientôt de la question et c'est pourquoi en recommandant le sujet à votre considération, j'ai à ajouter qu'ayant eu l'assentiment de Sa Majesté, je suis prêt à sanctionner un bill convenable, adopté par les deux chambres, pour décréter l'inéligibilité des juges de la Cour du Banc du Roi à siéger dans la chambre d'assemblée.”

Dans sa réponse, le Conseil Législatif dit qu'il voyait combien son Excellence avait à cœur “ les privilèges justes et constitutionnels.”

La chambre d'assemblée lui exprima le plaisir que cette déclaration lui causait.

<sup>1</sup> *Histoire du Canada*. Vol. III. page 125.

On ne fut pas lent à procéder et un bill pour éliminer les juges de la chambre reçut sa première lecture, le 2 février, sa seconde lecture, à la séance du lendemain, et subit sa dernière épreuve le neuf de ce mois.

Il fut soumis subséquemment au conseil, où l'on adopta un amendement, comportant que l'acte n'aurait force de loi qu'à la fin du parlement.

Le bill fut renvoyé à la chambre le 23 février ; elle considéra l'amendement en comité.

Froissée de se voir contrecarrée par le Conseil, qui voulait l'empêcher d'atteindre le but direct de son projet de loi, la Chambre adopta la résolution suivante " que P. A. de Bonne, étant un juge de la Cour du Banc du Roi, ne peut siéger, ni voter dans cette chambre " et " que le siège de P. A. de Bonne, un des membres pour le comté de Québec, est déclaré vacant."

Cette résolution fut adoptée à la séance du 24 février sur la division suivante :

Pour :—MM. Durocher, L. J. Papineau, Lée, Borjia, Meunier, Taschereau, Viger, Drapeau, Bernier, St. Julien, Bédard, Robitaille, Huot, B. Panet, Louis Roi, Blanchet, Beauchamp, Bourdages, et Langlois. — 19.

Contre :—MM. Caron, Debartzch, McCord, Bowen, Mure, Bell, Denéchaud, Jones de Bedford, Blackwood, Gugy, Ross Cuthbert, Duchesnay, Badeaux, Gray, Jones de Cuthbert, R. Cuthbert. — 16.

Le gouverneur, dit Garneau, qui s'était contenu avec peine jusque là devant la conduite des représentants du peuple, ne fut plus maître de lui à cette dernière hardiesse. Il se rendit au conseil, le 26 février, et manda ses représentants :

" Je suis venu, dit-il, proroger le parlement. Après mûre délibération sur ce qui a eu lieu, je dois vous informer que j'ai pris la résolution d'en appeler au peuple, après avoir dissous la Chambre, qui a pris sur elle, sans la participation des autres branches de la législature, de décider qu'un membre ne peut siéger ni voter dans son enceinte.

" Il m'est impossible de voir dans ce que vous avez fait autre chose qu'une violation directe d'un statut du parlement impérial, de ce parlement qui vous a donné la constitution à laquelle vous devez, suivant votre propre aveu, votre prospérité actuelle. Je ne puis regarder l'acte de la chambre que comme une violation inconstitutionnelle de la franchise électorale d'une grande partie des citoyens et du droit d'éligibilité d'une autre classe assez considérable de la société.

" Je me sens obligé par tous les liens du devoir de m'opposer à

une telle prétention. et je ne vois d'autre moyen pour sortir d'embarras que celui que-je prends.

.....Mon objection et la seule, je crois, qui puisse exister dans l'esprit d'un homme raisonnable contre l'éligibilité des juges provient de la nécessité où ils sont de solliciter les voix des électeurs.

On ne peut s'objecter sérieusement à ce qu'ils siègent dans la chambre lorsqu'ils sont élus. Au contraire, leurs talents et leurs connaissances étendues doivent plutôt y faire désirer leur présence.

Je regrette beaucoup *qu'une mesure que je regarderais comme très avantageuse au pays n'ait pas eu son effet*. Le peuple, cependant, s'il est trompé dans mon attente, me rendra la justice de ne pas m'en attribuer la cause, ni non plus m'imputer, s'il a été si peu fait d'affaires publiques."

Naturellement, le *Mercury* endossa ce discours en un langage chargé d'éloges. Il le trouva remarquable d'une modération qui n'excluait pas la fermeté, digne d'un esprit fortement trempé et pouvant être cité comme un modèle du *suaviter in modo, fortiter in re*.

On le voit, l'acte des juges jouait de malheur et la "violation constitutionnelle", dont la chambre s'était rendue coupable, allait ajourner la sanction de cette mesure, sujette à tant de vicissitudes.

## VIII.

Le gouvernement Craig ne devait pas s'en tenir à cet acte de rigueur contre le parlement. L'esprit plein de craintes et d'hallucinations, puis ravagé par une maladie qui lui faisait grossir ses visions chimériques, il crut voir le pays enlacé dans les fils d'une immense conspiration, tissés dans l'ombre par les chefs canadiens. Au milieu de ses rêves, la barque de l'état lui apparaissait comme devant être balotée par une furieuse tempête, dont il croyait ouïr les premiers vagissements, et, en pilote expert, il ne voulait pas qu'elle fût assaillie par les lames populaires, les plus terribles de toutes, sans que le vaisseau ne fut en état de résister à ce menaçant orage.

Pour détruire cette peste de la sédition dont il croyait la population infestée, le gouverneur imagina d'effrayer le pays par des mesures de coercition et de terrorisme.

Il s'attaqua d'abord au *Canadien*, qui, d'après lui, fomentait la révolution et échauffait les esprits. Trois articles, dont l'un,

“ Prenez-vous par le bout du nez, <sup>1</sup>” fort véhéments du reste, mais ne prêchant nullement la déloyauté, furent les écrits incriminés. Les presses de ce journal furent saisies et l'imprimeur, M. Lefraçois, fut arrêté sous l'accusation de haute trahison. Ce fut l'une des premières et patriotiques victimes de la liberté de la presse en Canada.

MM. Bédard, Taschereau et Blanchet furent de suite jetés dans le cachot à Québec, puis on reçut l'ordre à Montréal de claquemurer MM. Laforce, Papineau (de Chambly) et Corbeil (de l'Île Jésus) : ce dernier ne devait sortir de la prison que pour aller expirer au milieu de sa famille.

Pour mieux motiver ces emprisonnements odieux, Craig lança une proclamation au peuple, où il lui faisait part de tous les complots criminels, qu'il disait savoir projetés contre le gouvernement, et l'invitait à se mettre en garde contre les productions séditieuses qu'on lançait dans le public.

Bref, à voir toutes ces mesures de précaution et d'intimidation, on eût crû le pays au bord de l'abîme et prêt à sauter à la première étincelle qu'on allumerait. Pourtant, la quiétude des esprits, malgré la conduite arbitraire de l'administration, ne donnait raison en aucune manière à ces mesures despotiques.

Les élections eurent lieu subséquemment. Mais le résultat fut tout le contraire de celui que Craig pouvait désirer. Le peuple resta fidèle aux membres qui soutenaient ses libertés parlementaires et nationales.

1. Cet article était une énumération succincte des griefs, dont les canadiens avaient à se plaindre du parti anglais.

Le dernier alinéa est assez curieux pour mériter d'être reproduit : ..... “ Qu'on nous cite quelques faits qui prouvent depuis cinquante ans que nous sommes sujets paisibles de l'Angleterre, que nous avons eu jalousie même contre les soi-disant anglais d'ici ? on nous dira que nous sommes des *French*, que nous parlons français, que nous mangeons de la soupe, que nous sommes des ignorants, des superstitieux ; que tous les canadiens en qui nous avons mis confiance et qui ne sont pas tenus par quelque misérable place durant plaisir, sont des bêtes, des coquins turbulents, des scélérats à mauvais dessein, des révolutionnaires, des philosophes, de la canaille qui veulent nous charger de 25,000 louis d'impôts. Voilà tout ce qu'on a toujours dit avec quelques variations pour le moment, et voilà tout ce qu'on a à dire. Depuis 18 ans que nous avons la constitution, nous avons mis de ces soi-disant anglais dans la chambre d'assemblée un nombre triple de celui de leur population ; mais si on nous pousse à bout, si l'état actuel de choses dure encore longtemps, nous leur ferons bien voir que l'Angleterre n'a mis aucune distinction entre ses sujets dans cette province, si quelques véritables anglais ayant par rapport à nous les sentiments généreux que nous avons toujours éprouvés de la part du roi et de son parlement, en souffrent, qu'ils s'en prennent à leurs soi-disant compatriotes.”

1 L'auteur du *Panthéon Canadien* commet à ce sujet un anachronisme. En ne se faisant pas réélire, le juge de Bonne ne tira pas Sir George Prévost d'embarras, mais bien le Gouverneur Craig, auquel le premier ne succéda qu'en 1811.

Il parle ainsi de cet homme si hostile à une cause qu'il devait avoir à cœur de

Le juge de Bonne, la source de tous ces troubles, eut le bon esprit de ne pas briguer de nouveau les suffrages des électeurs.

On rapporte, dit Garneau, qu'on avait promis de le nommer au Conseil Législatif et qu'on ne le fit pas. Quelque temps après, il se démit de sa charge de juge.<sup>2</sup>

Les chambres furent convoquées pour le 10 décembre 1810, et la session se passa sans trop d'orages.

M. Debartzch présenta la loi de disqualification des juges, elle passa sans encombre et le conseil l'endossa finalement sans l'amender. Elle reçut, le 21 mars 1810, la sanction royale en ces termes : " Parmi les lois auxquelles je viens de donner la sanction royale, *il y en a une que j'ai vue avec satisfaction*, c'est celle qui rend les juges inhabiles à siéger dans la chambre d'assemblée. Non seulement je crois la mesure bonne en elle-même, mais je pense qu'elle renferme une renonciation complète à un principe erroné, qui m'a mis, pour le suivre dans la nécessité de dissoudre le dernier parlement. "

On voit que le Gouverneur Craig ne s'occupait guère dans cette partie de son discours de faire concorder ses paroles avec ses opinions ou actes passés. S'il eût toujours " vu avec satisfaction " cette mesure de la chambre, croit-on qu'on eut besoin d'un tel laps de temps pour l'adopter et qu'on aurait été obligé de consumer ainsi des sessions entières en des discussions parfaitement inutiles, tandis que l'on pouvait s'occuper de tant de questions bien plus fructueuses. Certes, non. Toute la faute en retombe sur Craig et ses conseillers, peut-être plus coupables, que celui qui s'inspirait de leur fanatisme. L'histoire impartiale le dira. Sa volte-face sur ce sujet a été amenée par des causes majeures. Le ciel politique commençait alors à se rembrunir, les points noirs à l'horizon laissaient pressentir le dénouement redoutable de 1812 et il fallait de toute nécessité ne pas trop froisser une population, dont le sang allait bientôt sceller son patriotisme et sa loyauté à Albion.

faire triompher : " Il descendait du neveu du marquis de la Jonquière, le Sieur de Bonne de Misèle, capitaine au régiment de Condé et seigneur canadien. Il fut aussi juge, colonel du régiment de la Milice de Beauport durant la dernière guerre, membre du Conseil Exécutif en 1794, et membre de l'Assemblée Législative. Il fut plusieurs fois réélu. La majorité vit en lui le chef du parti du Château en chambre, et agita la question de l'expulsion des juges comme créatures du gouvernement..... Il a laissé une fortune qui a été l'objet d'un long litige en Canada et en Angleterre. "

<sup>2</sup> *Histoire du Canada*, Vol. III. Page 132.

Enfin, l'acte contre les juges, après avoir réveillé tant d'antipathies et soulevé une aussi acrimonieuse opposition, faisait partie de la législation du pays et les chefs canadiens purent se vanter d'avoir fait subir un rude échec à l'omnipotence injuste, que voulait alors assumer l'administration coloniale.

Ce triomphe lentement conquis n'a pas été une semence de lauriers inutiles et d'abondants fruits ont germé, que nous recueillons aujourd'hui sur le terrain de la véritable liberté.

JOSEPH TASSÉ.

---

## LA QUESTION DES CLASSIQUES

(Suite.)

---

TERTULLIEN.

St. Jérôme rapporte que St. Cyprien lisait tous les jours quelques pages de Tertullien, qu'il demandait à son Diacre en disant : *Da Magistrum*. Le Maître ; il mérite bien ce nom, celui qui a eu pour disciples St. Cyprien, St. Jérôme, et qui a excité si vivement l'admiration de Bossuet, dont il a inspiré souvent le sublime génie. Un tel maître devait-il rester inconnu à ceux qui étudient l'éloquence ?

Le caractère de Tertullien, comme écrivain, est marqué par les traits les plus frappants. Tous ses ouvrages témoignent du talent extraordinaire dont il était doué, et de sa vaste érudition. L'art avec lequel il argumente, et la force inépuisable de son âme excitent l'étonnement. Dans sa main, toujours prête au combat, la parole devient une arme tranchante et invincible, toutes les fois qu'appuyé sur l'Eglise, il s'en sert en faveur de la vérité.

Ce qu'il écrit est en général profondément pensé ; une abondance inépuisable de pensées jaillit de sa vive et ardente imagination : il est complètement maître de la langue ; il ne l'épargne jamais quand il a besoin de lui faire prendre la forme de ses pensées. De temps à autre, il répand à pleines mains les expressions les plus inusitées ; il pousse le lecteur devant lui par ses tours inattendus. Son langage énergique et serré, a toutes les concisions du style de Tacite, quoique fleuri et plein d'images.

Comme il était le premier Père de l'Eglise qui écrivit en latin,

et qu'il n'avait personne pour modèle, il n'eut point de langue toute faite dont il pût se servir ; il fut obligé de s'en créer une. Les auteurs africains, et tous les latins se modelèrent sur lui ; ce qui explique la grande influence qu'il exerça sur la formation de la langue latine chrétienne.

Écoutez ce qu'a dit de Tertullien Vincent de Lérins. " Tel est le savoir de cet homme, qu'on doit le regarder incontestablement comme le prince des Pères latins. Quoi de plus érudit en effet que cet écrivain ? Quoi de plus exercé dans les lettres divines et humaines ? Son vaste et merveilleux génie a embrassé toute l'histoire de la philosophie, de chacune de ses sectes, de leurs auteurs, de leurs disciples, de leurs observances, tous les événements divers et de toutes les sciences, et n'a-t-il pas été doué, d'un esprit également vif et imposant au point qu'il ne s'est presque jamais déterminé à combattre quelqu'un, qu'il ne l'ait désarmé par sa pénétration, ou écrasé par sa force ? Mais qui pourrait célébrer dignement son éloquence ! Il la fortifie tellement d'arguments invincibles qu'il entraîne même ceux qu'il n'a pu persuader. Chez lui, autant de mots, autant de sentences ; autant de phrases, autant de victoires. *Cujus quot penè verba, tot sententiæ sunt ; quot sensus, tot victoriæ.*"

Tertullien fut un de ces génies du premier ordre, qui s'élancent les premiers dans une carrière, et laissent bien loin derrière eux ceux qu'ils entraînent à leur suite. Créateur de la controverse, il a surpassé dans ce genre tous ses successeurs et ses imitateurs. Son éloquence mâle et généreuse est toute en raisonnements, en images, en mouvements pathétiques. Fièrre et imposante, elle attaque l'esprit par l'élevation des principes, la profondeur, et soutient la hardiesse des pensées. Son style est d'une énergie inimitable ; sa plume est la foudre ! elle brille, elle tonne, elle renverse et ne laisse dans les lieux qu'elle frappe que des ruines.

Sans doute, on a pu dire que son expression est dure à force de rigueur, et quelquefois obscure à force de précision. " Il y en a, a dit Bossuet, qui s'imaginent avoir le droit de mépriser Tertullien parce que son style est forcé. Mais il faut avoir perdu tout le goût de la vérité, pour ne pas sentir dans la plus grande partie de ses ouvrages, une force de raisonnement qui nous enlève, et sans sa triste sévérité, qui à la fin lui fit préférer les rêveries de Montan à la foi Catholique, le christianisme n'aurait guère eu de la lumière plus éclatante."

Quelle cause que celle qui est l'objet de son Apologétique ? Depuis près de deux siècles, des milliers d'hommes innocents étaient chaque jour torturés par leurs affreux supplices ; leur sang ruisselait partout. Il s'agissait de défendre contre les fausses accusa-

tions qui étaient le prétexte de ces atrocités, la doctrine religieuse qui devait changer et sauver le monde. Le plaidoyer a été en tout digne de la plus grande cause qui ait jamais été défendue.

Dans nul auteur, on ne trouve une verve de logique et d'éloquence aussi soutenue que dans ce chef-d'œuvre.

Chateaubriand a dit. " Ce qu'on remarque de plus frappant dans cet ouvrage, l'Apologétique, c'est le développement de l'esprit humain ; on entre dans un nouvel ordre d'idées, on sent que ce n'est plus la première antiquité ou le bégaiement de l'homme qui se fait entendre. Tertullien parle comme un moderne ; ses motifs d'éloquence sont pris dans le cercle des vérités éternelles, et non dans les raisons de passion et de circonstance, employées à la tribune Romaine, ou sur la place publique des Athéniens. Ces progrès du génie philosophique, sont évidemment le fruit de notre religion. Sans le renversement des faux dieux, et l'établissement du vrai culte, l'homme aurait vieilli dans une enfance interminable ; car étant toujours dans l'erreur, par rapport aux premiers principes, les autres notions se fussent plus au moins ressenti du vice fondamental."

Nous sommes heureux d'avoir étudié des fragments de l'Apologétique. Cependant, nous avons choisi pour vous donner une idée du style et de l'éloquence de Tertullien la péroraison de son traité des Spectacles.

On a dit qu'on ne trouvait rien de comparable dans l'antiquité profane, pour l'énergie et la précision de l'expression. (1)

#### ST. CYPRIEN.

St. Cyprien réunit le double mérite d'avoir arrosé l'Eglise de son sang, et de l'avoir enrichie de précieux ouvrages. Les principaux sont : *De la vanité des idoles*, dont chaque parole est un coup de marteau qui met en poudre une divinité payenne ; *De l'unité de l'Eglise*, où la vigueur du raisonnement se pare des couleurs les plus vives et les plus variées de l'éloquence ; *Des Tombes*, dicté par une fermeté apostolique, et par une charité de feu ; *De la mortalité*, connue dit St. Augustin, de tous ceux qui aiment la belle littérature chrétienne ; *Du bien de la patience*, et de *l'aumône*, ouvrages aussi frais, aussi actuels que s'ils venaient d'être écrits en face des misères de notre époque, et des théories formidables qui nous menacent.

Viennent ensuite les lettres, au nombre de quatre-vingt-cinq. Elles forment un cadre dans lequel se résume toute la période si

1. Ce fragment n'est pas reproduit ici.

animée, si dramatique de l'histoire contemporaine. Au premier plan, on voit l'Eglise, battue par de violentes tempêtes, voguant sur une mer de sang ; plus loin, les tyrans, les hérétiques, les schismatiques, s'efforçant par des moyens divers, mais également redoutables, de faire sombrer le céleste navire.

Apparaissent ensuite les premiers chrétiens dans les détails de leur vie intime, avec leurs infirmités, triste apanage de la nature déchue, et les puissantes vertus qu'ils doivent à la grâce du Christianisme. Au milieu de cette grande scène, se montre le héros qui l'anime.

On assiste aux luttes incessantes du puissant athlète de la vérité, on voit les sollicitudes infinies de l'Evêque ; les tendres affections du père, les dures privations de l'exilé, et les nobles sentiments du martyr.

A ce spectacle, toutes les fibres de l'âme s'agitent, l'homme tout entier s'agrandit ; on prend part au combat ; on sent que ces soldats sont nos pères, que leur sang est versé pour nous.

Bien dur, celui qui ne pleurerait pas en lisant quelques-unes de ses lettres, écrites au soupirail d'un cachot, par des mains chargées de chaînes, la veille même du jour où l'on sera broyé, aux applaudissements de tout un peuple, sous la dent des lions de Numidie.

C'est au milieu d'un concert de louanges formé tout à la fois autour de la chaire du professeur, du trône de l'Evêque et de l'échafaud du martyr, que St. Cyprien a traversé les siècles.

Le *Cicéron* chrétien, Lactance, le salue comme l'orateur admirable dans lequel on ne sait ce qui mérite le plus d'éloge, ou la beauté de la forme, ou la lucidité de la pensée, ou la force du raisonnement.

St. Jérôme le compare à une source limpide qui devient tout-à-coup un fleuve d'éloquence, dont il serait aussi superflu de faire l'éloge que de louer l'éclat du soleil.

“L'Eglise, ajoute l'immortel Evêque d'Hippone, compte St. Cyprien parmi les hommes, en petit nombre, qui ont reçu avec le plus d'abondance les plus excellents dons de la grâce. C'est une grande épée de Dieu, que Cyprien...C'est un puissant orateur. Son éloge est au dessus de mes forces ; ses lettres valent mieux que tous mes ouvrages ; son génie me ravit, sa parole m'enchanté.”

Quand on a été loué en ces termes, et par de tels hommes, tout est dit. Ajoutons cependant que Fénelon, dans sa lettre sur l'éloquence, ne craint pas d'écrire que St. Cyprien “a une magnanimité et une véhémence qui ressemble à celle de Demosthènes.” On sent quelle est dans la bouche de l'auteur de *Télémaque*, la valeur d'une pareille comparaison.

## ST. AMBROISE.

St. Ambroise, présente comme Evêque, un des plus beaux caractères qui puissent s'offrir à l'admiration. Jamais la grandeur et la fermeté épiscopale n'ont apparu avec plus d'éclat que dans l'Evêque de Milan interdisant l'entrée de l'Eglise à Théodose, coupable du massacre de Thessalonique. Tout son épiscopat, au reste, est marqué par les traits nombreux de son ascendant sur les princes et les peuples.

Il devait sans doute cet empire à son autorité, soutenue par la grandeur de ses vertus : mais en diverses occasions, l'éloquence de sa parole fut l'instrument de ses victoires sur les cœurs.

Lorsqu'il était au berceau, un essaim d'abeilles s'était reposé sur ses lèvres ; c'était le présage de la force et de la douceur de son éloquence future. St. Ambroise offre, comme écrivain, un des modèles les plus féconds, par la solidité de sa doctrine, et l'élévation de ses pensées, la perspicacité, et la justesse de ses aperçus, la sagesse autant que la variété de son érudition, l'abondance de son style, pompeux, élégant et noble. Ce qui le distingue encore plus éminemment, c'est une onction vraiment divine, qu'il avait puisée à la source des saintes écritures dont il s'était profondément pénétré. C'est là, que comme on l'a dit en faisant allusion à son nom, il s'était nourri d'une ambrosie spirituelle.

Qu'on se rappelle que le charme de sa parole a attiré à lui St. Augustin, et qu'ainsi, son éloquence a été le premier instrument de la conversion de celui qui est devenu la lumière la plus brillante de l'Eglise.

Chateaubriand a dit de St. Ambroise : " Il est le Fénélon des Pères latins ; il est fleuri, clair et abondant, et à quelques défauts près, qui tiennent à son siècle, ses œuvres offrent une lecture aussi agréable qu'instructive."

St. Ambroise a fait un ouvrage sur les six jours de la création, qui est d'une élégance admirable. Il décrit les plantes, les arbres, les mœurs, les animaux, la mer : c'est tout à la fois une riche description des beautés de la nature, et une leçon religieuse et morale qui fait remonter des merveilles de l'univers au créateur de toutes choses, nous apprend la reconnaissance que nous lui devons, et comment nous servir pour sa gloire des êtres qu'il a créés pour notre utilité.

L'*hexameron* de St. Ambroise, expliqué dans les classes avec des commentaires empruntés à la science moderne, serait un cours d'histoire naturelle plein d'agrément et d'instruction.

Voici un extrait de sa description de la mer.

“ Dieu vit que la mer était bonne.

“ En effet c'est un admirable spectacle que celui de cet élément, lorsqu'il élève et roule ses vagues à la crête blanchissante, qu'il arrose les rochers et les couvre de flocons d'écume.

“ Un vent plus doux, vient-il à souffler, sa surface ne fait plus que se rider légèrement. et dans le calme de son immobilité sereine, il prend une teinte de pourpre dont le reflet va frapper les yeux de ceux qui le contemplant de loin.

“ Quand il ne lance plus contre le rivage des ondes furieuses, mais qu'il semble entourer et saluer ce même rivage de ses flots pacifiques, que son murmure est doux, que ses grondements sont agréables ! avec quelle harmonie leur écho retentit à nos oreilles ! Et pourtant, je ne crois pas que ce soit avec les yeux qu'on puisse bien apprécier la beauté de cette partie de la création : mais il faut considérer de quelle manière dans l'œuvre de la nature elle remplit les sages vues du Créateur.

“ La mer est donc bonne ; d'abord parcequ'elle donne à la terre l'humidité dont elle a besoin en fesant pénétrer dans son sein, par des voies souterraines les sucs qui la fertilisent. La mer est bonne, car c'est elle qui reçoit l'eau des fleuves, et qui fournit l'eau des pluies ; elle entraîne les alluvions ; elle facilite le transport des marchandises, rapproche les uns des autres les peuples éloignés, écarte les dangers de la guerre, et oppose une barrière à la fureur des barbares. Dans les calamités, elle amène des secours ; elle offre un asile dans les périls, elle donne un charme de plus aux amusements, un moyen de se guérir quand on est malade, de communiquer avec les absents, d'abrèger la durée des voyages ; elle aide à transporter plus doucement ceux qui souffrent, à se procurer les objets nécessaires pour payer les impôts ; elle nous apporte des vivres dans les temps de disette. C'est par elle que la pluie est répandue sur la terre : car c'est l'eau de la mer qu'aspirent les nuages, en lui enlevant ce qu'il y a en elle de plus léger ; plus cette vapeur monte dans l'atmosphère, plus elle se refroidit au contact des nuages, et alors, elle se change en pluie qui, non seulement remédie à la sécheresse de la terre, mais encore féconde les champs qui étaient stériles.

“ Que ne m'est-il donné de comprendre la beauté de la mer, telle que la vit le Créateur ! Et que puis-je dire de plus ! Ce murmure des flots de la mer n'est-il pas le murmure des flots de la multitude ? Voilà pourquoi l'océan est souvent présenté comme une image de l'Eglise, qui d'abord reçoit, par toutes ses entrées les flots du peuple pénétrant dans son enceinte, qui ensuite reproduit le murmure des vagues, quand la foule élève la voix pour prier, et qu'en chantant

des psaumes, les accents des hommes, des femmes, des jeunes filles et des enfants retentissent de manière à imiter le fracas des ondes.

“ Ne pourrai-je pas dire aussi que l'eau efface les souillures du péché, et que le souffle des vents est l'image du souffle salutaire de l'Esprit-Saint ?

“ Puisse le Seigneur nous faire traverser heureusement les flots qui se succèdent sur la mer du monde, nous conduire au port du salut, nous épargner les épreuves spirituelles qui seraient au dessus de nos forces, mettre notre foi à l'abri des naufrages, nous procurer une paix profonde ; et si quelque événement soulève contre nous les orages du siècle, nous donner comme un pilote attentif, Notre-Seigneur Jésus Christ dont la parole souveraine commande aux vagues, apaise la tempête, et rétablit le calme sur la mer.”

## ST AUGUSTIN.

St. Augustin, a dit M. Villemain, est l'homme le plus étonnant de l'Eglise. Métaphysique, histoire, antiquité, science des mœurs, connaissance des arts, il avait tout embrassé. On ne peut prononcer son nom sans rappeler à l'imagination l'un des plus beaux génies, et l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais été au monde.

Depuis quatorze siècles, Augustin est en possession d'instruire la société chrétienne.

Les docteurs qui ont paru depuis lui, n'ont été souvent que ses copistes ; les conciles ont emprunté ses paroles pour exprimer leurs décisions. Il a éclairé tous les domaines de la Théologie, et l'on pourrait dire aussi, de la philosophie.

L'ange de l'école, le Grand S. Thomas d'Aquin, n'a souvent fait que commenter ses doctrines.

C'est le docteur de l'Eglise dont le nom retentit le plus fréquemment dans les chaires, et qui se produit avec le plus d'autorité dans les livres qui traitent de la religion.

Il a formé tous les grands prédicateurs ; à lui revient en partie la gloire de Bossuet qui s'est honoré d'être le disciple de ce maître, *si maître*, comme il l'appelait, et qui s'était pénétré si profondément de son esprit pour conférer avec les hérétiques, refuter les nouvelles erreurs, saisir l'ensemble de la religion, cathéchiser les peuples, et instruire les rois.

Le discours sur l'histoire universelle est dû à la Cité de Dieu. Rien n'a échappé à l'œil du pénétrant génie d'Augustin. Il a plongé son regard à une profondeur immense dans l'ordre naturel et surnaturel

et en dévoilant aux autres ses sublimes connaissances, il les élève jusqu'au sein de Dieu, sanctuaire dont il semble avoir la clef, et où il introduit insensiblement ceux qui se nourrissent de ses magnifiques idées.

Il y a encore quelque chose de plus grand que le génie, chez Augustin ; c'est le cœur. Les écrits de nul autre homme ne décèlent une élévation, une délicatesse, une tendresse de sentiments, comme celles dont son âme révèle à chaque instant les traits dans ses divers ouvrages.

Et ces idées, ces sentiments, il les a souvent exprimés dans un langage d'une entraînant éloquence, ou d'une ravissante poésie.

Son style, sans doute, n'est pas toujours parfait, on y trouve des antithèses répétées, et quelque fois trop de subtilité. Mais, dit Bossuet, que ces minuties sont peu dignes d'être relevées. Augustin, ajoute-t-il, a ses défauts comme le soleil ses taches ; je ne daignerais ni les avouer, ni les nier. Serait-il raisonnable, parceque le style d'Augustin n'est pas toujours d'une pureté sans tache, d'interdire à la jeunesse studieuse une certaine connaissance des écrits de l'homme qui a exercé une si grande influence sur les intelligences les plus élevées, et sur l'Eglise entière ! Oh ! de quelle jouissance notre esprit et notre cœur auraient été privés si, par exemple, nous n'eussions pas étudié le récit le plus dramatique qui ait jamais été fait des mouvements du cœur humain, je veux dire celui de sa conversion. Il offre, dit M. de Montalembert le tableau le plus éloquent, et le plus exact de ces luttes de l'âme d'où sont sorties toutes les conversions qui avant et après Augustin ont peuplé les monastères et le Ciel.

#### ST. JÉRÔME.

St. Jérôme—Voilà un nom qui rappelle l'érudition et l'éloquence au plus haut degré, en même temps que la sainteté et une influence telle que peu d'hommes en ont exercée sur leur siècle.

Il eut trois missions à remplir, dont une seule eut dû suffire à fatiguer son intelligence et son zèle. Il fut suscité de Dieu, pour travailler sur l'Écriture, pour en renouveler le goût et l'intelligence, et pour en laisser une traduction fidèle qui, adoptée par l'Eglise, en fixât le sens, et la mit à l'abri des altérations de l'erreur. Nul livre n'est lu comme la Vulgate, c'est-à-dire la Bible latine dont St. Jérôme a fait la version à l'exception de quelques livres ;—Ainsi, nul écrivain n'a consacré sa plume à une œuvre plus sainte, plus importante, et qui ait occupé à un plus haut degré l'intelligence humaine.

Rien ne montre mieux le talent de St. Jérôme que d'avoir fait passer dans sa traduction toute la beauté, toute l'énergie, toute la poésie des textes sacrés ; le latin de la Vulgate est un idiôme particulier, plein de concision, de grâce et de majesté ; et il est devenu, selon une expression d'Osanam, répétée par M. de Montalembert, le modèle de la prose chrétienne pour tous les siècles suivants.

St Jérôme fut aussi appelé à combattre toutes les hérésies qui surgirent de son temps. Il a été, dit M. de Montalembert, le lion de la polémique chrétienne, lion à la fois enflammé et dompté, enflammé par le zèle et dompté par la pénitence. Pendant toute sa vie, il fut sur la brèche pour défendre l'orthodoxie catholique, et il combattit victorieusement, avec l'infatigable activité de son esprit, les immenses ressources de sa science, et avec une vigueur de raisonnement et de style, qui atteignit souvent les plus grandes hauteurs de l'éloquence.

St. Jérôme, dans un séjour à Rome, s'était lié d'une amitié sainte avec plusieurs personnes qualifiées par le rang, et par l'opulence, plus recommandables encore par le généreux sacrifice qu'elles en surent faire, pour s'attacher à Jésus-Christ sous sa direction. Il s'ensuivit une correspondance entr'elles et le St. Docteur, qui a enrichi le monde de ce trésor inépuisable qu'on appelle *Lettres de St. Jérôme*.

Lorsqu'on ne connaît ce Saint que d'après ces images traditionnelles qui nous le représentent exténué par le jeûne et les veilles, se déchirant la poitrine à grands coups, et croyant entendre à chaque instant la trompette du jugement dernier, on ne peut se faire une idée des incomparables ressources de ce génie si puissant et si varié. Il semblerait que la tristesse de sa vie dut rejaillir sur ses écrits, et l'autorité de ses mœurs se faire sentir dans l'âpreté de son style. Il n'en est rien cependant, et pour s'en convaincre, il suffirait de parcourir un certain nombre de ses lettres.

On y verrait la réunion de qualités essentielles qu'on est étonné de trouver à un si haut degré dans un seul homme, l'urbanité de l'homme du monde, et la délicatesse de l'ami dévoué, l'ingénieuse finesse de l'esprit, unie à la sensibilité du cœur, la philosophie la plus profonde, et l'éloquence la plus sublime, la grâce la plus naïve et l'enjouement le plus aimable, le style le plus simple et le plus relevé, les enseignements les plus austères de la morale évangélique, et l'exposition la plus savante des dogmes chrétiens, l'érudition la plus étonnante, et une simplicité plus surprenante encore ; et quand on songe que ces lettres fameuses étaient demandées dans tout l'univers, que Rome envoyait au désert l'humble Prêtre qui les écrivait, que les femmes les plus célèbres de l'époque se glorifiaient de re-

cevoir quelques lignes écrites de la main de St. Jérôme, que les Evêques, les Papes, eux-mêmes ne craignaient pas de consulter le docteur de Bethléem, on cessera de s'étonner de la prodigieuse influence que St. Jérôme exerça sur son siècle. A lui seul, il fut donné d'être le précepteur de la société toute entière, et du fond de sa solitude, il devint l'oracle du monde. <sup>2</sup>

(A continuer.)

<sup>1</sup> On a traduit un fragment de la lettre de St. Jérôme à Héliodore sur la solitude.

---

# LE BOURDON DE NOTRE-DAME

DE MONTRÉAL.

---

Lorsqu'au lever du jour des lueurs indécises  
Ondulent mollement sur la Grande Cité,  
Lorsque ses blocs de pierre aux immenses assises  
S'inondent de clarté ;

On entend retentir dans le clocher qui tremble  
Des sons entrecoupés sous le marteau d'airain ;  
Renaissant chaque jour ils soupirent ensemble  
L'Angelus du matin.

Pour rehausser l'éclat de nos fêtes publiques  
Parfois s'élève aussi vers la voûte du Ciel,  
Comme un écho confus des hymnes sérapiques,  
Un cri plus solennel.

C'est un bruit imposant qui remplit l'atmosphère ;  
L'étranger qu'éblouit ce chant mystérieux  
Doute sur son chemin s'il résonne sur terre  
Ou s'il descend des cieux.

Dans toute la cité sa voix grave domine  
L'accent de chaque cloche et l'éclat du clairon,  
Puis s'en va bondissant de montagne en colline  
Au plus lointain vallon.

Ainsi quand du Bourdon le bronze se balance,  
L'âme qui se réveille à tant d'émotions  
Epreuve avec bonheur la secrète influence  
De ces vibrations.

La foule accourt alors aux portiques du temple ;  
 Elle y presse ses rangs sous les vastes arceaux  
 Pour offrir au vrai Dieu qui d'en haut la contemple  
 Les hymnes les plus beaux.

Voici venir novembre avec ses froides bises,  
 Avec ses blancs frimas semés sur les guérêts,  
 Avec ses champs déserts, avec ses feuilles grises  
 Qui jonchent les forêts.

Sous un ciel tourmenté l'artisan taciturne  
 Retourne sous son toit couler le doux repos ;  
 Le citadin s'avance à la lueur nocturne  
 D'innombrables fanaux.

C'est l'heure où chaque soir de la cloche qui tinte  
 On entend les soupirs durant le mois des morts ;  
 Son timbre harmonieux n'est qu'une immense plainte  
 Qui rend de sourds accords.

A genoux ! A genoux ! C'est l'heure où vers la tombe  
 Par la pensée on va tristement se baisser,  
 Où l'on croit, sous les feux du brasier qui surplombe,  
 Voici des spectres danser.

La foule des humains qui traverse la vie  
 Songe aux mille plaisirs effeuillés sous ses doigts,  
 Mais, hélas ! trop souvent et trop tôt elle oublie  
 Ses frères d'autrefois.

C'est l'heure d'implorer la divine clémence  
 Pour l'âme d'un ami, d'un frère ou d'une sœur  
 Et de faire veiller leur douce souvenance  
 Au fond de chaque cœur.

Et pendant que des morts on redit la prière,  
 Qu'on se groupe plus près du foyer expirant,  
 Le Bourdon qui bondit sur ses bases de pierre  
 Jette un cri déchirant.

Bientôt il répercute à plus lentes volées  
 Les sonores éclats de son large refrain ;  
 Et l'on berce un instant ses pieuses veillées  
 Au branle de l'airain.

\* \*  
 \*

Quand des méchants ta voix a frappé les oreilles,  
 O cloche au lourd battant, dis-moi ! Que leur dis-tu ?  
 Des cœurs indifférents je sais que tu réveilles  
 La fragile vertu.

Mais pour ceux dont les jours s'écoulent dans la joie,  
Dont les nuits sans sommeil au milieu des festins  
Couvent, sous les splendeurs du lustre qui flamboie,  
Des remords clandestins ;

Pour ceux qui follement déversent le blasphème  
Sur des traditions qui causent leur effroi,  
Et s'en vont entassant problème sur problème  
Pour renier leur Foi ;

Pour ceux qui s'élançant vers l'appas des richesses  
Sur terre n'ont aimé qu'un servile métal ;  
Pour ceux qui n'ont jamais prodigué leurs largesses  
Qu'au service du mal ;

Pour ceux qui vont semant partout leur convoitise.  
Ou vers des Dieux nouveaux inclinant leurs genoux  
Maudissent sans horreur le Christ et son Eglise  
Qu'ils sapent à grands coups ;

Oui, pour ceux-là tes chants que l'urne fait épandre  
Retentissent d'en haut comme un rugissement,  
Et leurs fronts, à ce bruit qu'ils redoutent d'entendre,  
Pâlissent brusquement.

Ils voudraient fuir en vain ta magique harmonie  
Qui les poursuit partout de ses funèbres glas ;  
On dirait, à les voir, qu'un sinistre génie  
Leur parle du trépas.

O cloche, si ta voix fait tressaillir l'impie  
Dont les plaisirs bruyants s'abreuvent de revers,  
Le juste qui t'écoute aime la mélodie  
De tes graves concerts.

Tu lui parles, fidèle et sublime interprète,  
Du Dieu vers qui revient l'hommage universel ;  
Ton hymne est aussi grand que l'hymne du Prophète  
Chanté dans Israël.

Ton hosanna superbe est aussi pacifique,  
Aussi majestueux que l'hosanna des flots ;  
Et dans les jours de deuil ton lugubre cantique  
Ressemble à des sanglots.

Quand tu tonnes du haut des tours de Notre-Dame  
La ville se recueille à tes accents pieux,  
O cloche, comme si ton bronze avait une âme  
Pour lui parler des Cieux.

# DEUX ÉPAVES.

---

## I

### LES HÉROS.

Dans la bataille de la vie, il n'est pas une de nos joies que nous n'achetions souvent bien chèrement, pour n'en savourer qu'un instant la jouissance troublée d'inquiétude et d'angoisse. Avons-nous le temps, en effet, de nous arrêter ? Une irrésistible force ne nous pousse-t-elle pas sans cesse en avant ? Ne faut-il pas défendre pied à pied le terrain conquis et s'occuper de celui pour la possession duquel on se battra demain ? Les insaisissables ennemis qui nous assaillent de toutes parts nous laissent-ils un seul moment de trêve ? Ainsi nous allons pas à pas, toujours en alerte et sans quitter les armes ; interrogeant le ciel, et, de quelque côté que se tournent nos yeux, n'y lisant jamais que le désir, le regret, la crainte ou l'espérance. Celle-ci seule nous soutient et rend à nos corps brisés la sève divine qui répare les forces. Mais parfois l'épreuve qui nous atteint est si imprévue, à la fois si cruelle et si douloureuse, qu'elle-même a ses défaillances. L'homme alors, anéanti, s'isole dans un désespoir farouche. Rien ne peut l'en détourner, et il met volontiers son orgueil à ne pas effacer la trace du coup qui l'a frappé. Repoussant fièrement tout ce qui pourrait apporter un soulagement à sa misère, il aime à s'en draper et ne veut pas être consolé. Indifférent à tout désormais, il assiste à la vie comme un spectateur blasé à la représentation d'une

pièce vue cent fois, dont les péripéties ne sauraient plus provoquer en lui ni émotion ni intérêt. Il est comme ce fragment sans nom, que la tempête, en un jour de colère, arrache aux flancs du navire qu'elle a broyé et que la mer promène de flot en flot : c'est l'épave-Insouciant de sa destinée, sans crainte comme sans espoir, l'épave, ballotée, suit la vague calme ou orageuse, jusqu'au jour où elle rentre ignorée dans le néant qui la dévore.

Telle était la situation de deux personnes que le hasard avait rendues voisines, vers le milieu de l'année 1862, au fond du Morvan, dans un petit village auquel les géographes n'ont pas encore songé, et que nous demanderons la permission de désigner sous le nom de Val-Rouvray. Ce village, si modeste qu'il soit, a son côté intéressant ; nous en reparlerons à l'occasion ; quant aux deux personnages, nous allons indiquer brièvement quelques traits les concernant. Dire qu'ils étaient de sexe différent n'apprendra sans doute rien, tout le monde l'a déjà pressenti. L'un était un homme de trente six ans, l'autre une jeune femme qui n'en avait pas plus de vingt-quatre. Le premier s'appelait le vicomte de Berlerault, la seconde madame Julienne Simon. Ils ne se connaissaient nullement, ne s'étaient jamais vus et n'avaient non plus entendu parler l'un de l'autre avant qu'un sentiment identique ne les poussât vers Val-Rouvray à peu près en même temps. Chacun d'eux cherchait un coin du monde pour y vivre retiré et achever le plus promptement possible une existence devenue subitement trop longue. Ils n'étaient pas arrivés ensemble, cela va de soi. M. de Berlerault avait précédé madame Simon d'une année environ. Il était, lui, presque du pays, en ce sens qu'il avait passé à Val-Rouvray sa première enfance et qu'il y possédait une propriété, transmise par un de ses oncles. S'il ne s'était pas avisé plutôt de l'habiter, c'est qu'il avait préféré le séjour de Paris. Au surplus, il détestait la campagne. Mais Paris réserve parfois d'amères réceptions à ses plus fervents admirateurs ; on est heureux alors de se souvenir qu'on est propriétaire, loin de la grande ville, d'un pied à terre où l'air est pur, l'ombre épaisse et le ciel souriant, et on se hâte d'y courir, avec le regret de n'avoir pas songé plus tôt à prendre un parti si sage. C'est, en deux mots, l'histoire de M. de Berlerault.

Il faut bien avouer que madame Simon n'avait eu aucun parent dans le Morvan ; peut-être ne savait-elle que confusément le nom de cette partie de la France avant de s'y fixer. Pour dire toute la vérité, cette dernière considération ne fut pas étrangère au choix qu'elle fit de ce pays, car elle voulait tomber inconnue dans une contrée inconnue. Elle chargea son notaire de lui acheter une maisonnette, pourvue d'un jardinet, dans quelque coin peu fré-

quenté. Elle demandait des horizons pittoresques et un sol boisé, l'éloignement surtout de la grande route que suit le monde élégant qui, d'avril à octobre, court les villes d'eaux, les bains de mer et les châteaux. Peu lui importait l'état de la maison ; elle ne voulait que les murailles pour s'y installer selon ses goûts. Il était seulement de nécessité absolue que la propriété fut petite, de pur agrément et bien close, afin qu'on fût chez soi.

Le notaire pensa que le Morvan remplissait les vues de sa cliente. Il y connaissait à vendre une bicoque qui pouvait convenir ; madame Simon acheta sans voir, s'en rapportant à un architecte qu'elle envoya sur les lieux, pour étudier si l'aménagement qu'elle désirait, et dont elle avait poussé le soin jusqu'à crayonner les détails, était réalisable. Sur la réponse affirmative, elle fit tout aussitôt commencer les travaux, se réservant de prendre possession seulement lorsque, le plus gros étant fait, il n'y aurait plus qu'à disposer l'ameublement,

Cependant il était une circonstance dont le notaire avait négligé de l'instruire, probablement parce qu'il l'ignorait lui-même. Cela explique la déconvenue de madame Simon à son arrivée. La maisonnette avait un voisinage. Une habitation beaucoup plus importante, moitié villa, moitié château, était tout à côté, si rapproché qu'un mur séparait les deux jardins. Elle appartenait à M. de Berlerault.

Cette découverte la consterna. Adieu les beaux projets de solitude ! Son premier mouvement fut de refermer ses malles à peine ouvertes, puis elle se ravisa. D'autre part, les réparations étaient déjà tellement avancées, qu'il était bien permis de reculer devant la perspective de tout recommencer ailleurs. A seconde vue, enfin, le mal, qu'elle avait jugé d'abord irréparable, s'amoindrit beaucoup. Car si le jardin se touchait, le sien était fort petit et celui de M. de Berlerault très-grand, un parc de plusieurs hectares. Les maisons, à tout prendre, étaient donc à distance raisonnable. Madame Simon ne pouvait distinguer celle de son voisin, protégés par d'épais massifs ; elle en suivait confusément de l'œil, dans la verdure, les lignes principales que terminait la pointe aigüe d'un paratonnerre. Bref, sa maisonnette lui plaisait. Sauf le mur mitoyen, le notaire avait admirablement accompli son mandat. Or, ici-bas, rien n'est parfait, il n'est pas de satisfaction complète, force est en toutes choses de nous contenter d'un à peu près ; partant, la saine philosophie commandait à madame Simon de ne rien exiger de plus ; elle resta.

Val-Rouvray n'est qu'à quelques kilomètres de Château-Chinon. Ce n'est pas une commune, c'est un hameau de la plus mince im-

portance, qui compte tout au plus trois cents habitants et dont le point central est une poignée de chaumières. On y voit pourtant une église qui n'a pas de desservant attitré, un curé des environs y vient biner tous les dimanches. Les coteaux d'alentour sont bien habités ; ceci n'était pas de nature à peser sur la détermination de madame Simon, et elle ne l'apprit que plus tard. Ce qui la séduisit d'emblée, ce fut la gentillesse du jardin et l'aspect général du paysage. De petites prairies coupées de haies vives et semées de peupliers ; à deux pas, des collines couvertes de bois. De l'autre côté, une rivière large comme un ruisseau qui faisait tourner la roue d'un moulin et retombait en cascadelles irrésées. Au-dessus de tout cela, dans le ciel gris et bas, des nuages ternes qui laissaient deviner un horizon confus de montagnes. Un calme morne, un silence rompu seulement par le grincement de la roue et le tic-tac du moulin, auxquels répondait le bruit monotone de l'eau constamment agitée. N'était-ce pas tout à fait mélancolique et en harmonie avec sa tristesse ? Dès le lendemain, le soleil en se levant au milieu du ciel rasséréiné fit sourire tout ce qui pleurait la veille, mais il était trop tard l'effet était produit et madame Simon charmée.

Elle procéda à son installation avec l'attention minutieuse d'une personne qui, ne voulant plus de changement, tient à embellir la demeure où va s'écouler le reste de sa vie. On sait déjà qu'elle était en proie à un chagrin profond lorsqu'elle prit la résolution de s'enterrer à Val-Rouvray. Elle était veuve, il est indispensable qu'on le sache aussi. Sa douleur néanmoins ne provenait pas de la perte de son mari, quoique cet événement soit bien fait pour désespérer une femme ; les preuves à cet égard ne manquaient pas dans l'antiquité et dans l'histoire. Pour la véritable cause de cette douleur, on la connaîtra plus tard. Madame Simon vivait seule en compagnie d'Agathe, qui avait à peu près trente-cinq ans et était à son service depuis plus de vingt. Cette suivante dévouée, qui l'affectionnait depuis sa naissance, était à la fois sa femme de chambre, sa cuisinière et surtout son amie. Elle augmenta son personnel à Val-Rouvray d'un jardinier, que comme les serfs des anciens temps, elle trouva attachée à la propriété. Il s'appelait Bardeau, et, depuis sa venue au monde jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans qu'il venait d'atteindre, il avait successivement suivi les propriétaires de ce petit fief. Il y était né d'un concierge et jardinier. Tout son ambition se bornait à ne jamais quitter ni le jardin ni la maison, qu'il considérait un peu comme siens. Sa figure placide et naïve, sa tête aux cheveux plaqués contre les tempes, au front déprimé, au nez camard, aux lèvres fendues d'une oreille à l'autre, était rayonnante d'une ex-

pression indescriptible de bêtise naïve. Elle plut singulièrement à madame Simon, qui garda son possesseur.

Avant d'entreprendre, il ne sera pas hors de propos de dire quelques mots de M. de Berlerault. Nous rappellerons qu'il était précisément dans la même situation morale que sa voisine. De plus qu'elle, il était affecté d'une misanthropie qui touchait à l'hypochondrie. Il se complaisait dans son chagrin, rien que dans son chagrin, qu'il attisait par ce culte exclusif. Cette douleur immense était due à la mort de sa femme, qui datait de trois ans déjà, sans que la blessure eût cessé d'être saignante comme aux premiers jours. Contradiction étrange ! Celle qu'il pleurait ainsi l'avait rendu le plus malheureux des hommes, par sa coquetterie autant que par les étrangetés de son caractère et même, achevons l'indiscrétion, la légèreté de sa conduite. Il avait d'elle un précieux souvenir dans la personne d'une fillette de cinq à six ans, mademoiselle Sabine.

Il avait tenu à conserver son enfant auprès de lui ; les soins qu'elle réclamait l'obligèrent de se départir de l'isolement absolu où il avait projeté de se concentrer. C'est ainsi que Sabine eut besoin d'une bonne et d'une institutrice. La première était relativement facile à rencontrer, mais non la seconde. On recommanda fort à M. Berlerault, très-embarrassé, une jeune fille de bonne famille, ayant reçu une éducation excellente et que le manque de fortune avait réduite à tirer partie de ses talents ; il accepta. Seulement comme elle avait vingt-trois ans, elle ne pouvait, sans outrager les convenances et compromettre sa réputation, entrer seule chez un homme veuf de l'âge du père de Sabine. Elle objecta qu'elle n'y viendrait qu'avec sa mère, ce que M. Berlerault était dans l'impossibilité de refuser, bien que cela lui répugnât beaucoup. Il était pressé et se sentait incapable de chercher mieux ; il se résigna donc, et ainsi sa maison se peupla tout d'un coup contre son gré. L'institutrice s'appela Carina Mudlett ; elle était Italienne, étant née aux environs de Florence. Sa mère, Italienne aussi, prétendait descendre de l'illustre famille des comtes Angeli ; elle était nièce, disait-elle, d'un cardinal grand dignitaire de la cour de Rome. En même temps, Carina était la fille d'un Écossais mort depuis douze ans.

Mistress Mudlett avait cinquante ans ; elle était replète et avait le teint d'un rouge de brique. Ses cheveux, entièrement blancs, étaient imposants. On ne reconnaissait, sous le vaste bonnet à fleurs dont elle ornait sa tête, aucun vestige de la beauté qui avait excité la passion de l'Écossais. En revanche, on lisait en signes visibles l'égoïsme, l'insouciance et aussi une autre expression moins relevée qu'on distingue d'ordinaire plus spécialement sur le visage des

marchandes à la toilette. Comme pour pousser plus loin l'illusion à cet égard, la bonne dame affectionnait les robes de couleur voyante, les rubans de tons criards, et elle avait pour les bijoux ce goût désordonné qui porte certaines femmes à s'appliquer sur le front une ferrennière, à se charger le cou d'un collier, la poitrine d'une broche large comme la main avec camée, les épaules d'un sautoir, les oreilles de boucles énormes et les doigts de bagues. Elle prenait du tabac dans une boîte d'argent et était toujours disposée à parler soit du cardinal, soit des comtes Angeli, soit enfin de son mari ou de ses malheurs. Ayant été un peu cosmopolite, elle pouvait faire tous ces récits en plusieurs langues, mais, et ce n'était pas le moindre de ses mérites, il suffisait d'un mot pour lui imposer silence. Elle était d'ailleurs obséquieuse à l'excès et s'accommodait de tout.

Sa fille, miss Carina, était une jolie personne en qui l'alliance des types anglais et italien avait produit un mélange singulier. Elle tenait de l'un une carnation délicate et un teint d'un éclat éblouissant, de l'autre des cheveux épais et noirs comme l'encre de Chine. Elle avait de beaux traits d'une régularité sculpturale, accusés presque jusqu'à la dureté. Ses yeux bleus, grands et secs, d'une limpidité extrême, avaient quelque chose de la transparence admirable mais impersonnelle des gemmes. Ses lèvres, remarquablement minces, à arêtes vives, d'une coloration ardente et si nette qu'on les eût dites tracées au pinceau, lui donnaient l'apparence d'une figure de cire. Son visage était à peu près sans défaut, il n'y manquait rien de ce que la forme extérieure peut offrir d'exquise délicatesse et de pureté de lignes, mais l'animation et l'expression lui étaient également refusées. Aussi n'avait-elle rien de cette beauté éminemment française, faite de grâce et d'où se dégage, comme d'un bouquet, le parfum, cette saveur indéfinissable souvent capiteuse et toujours pénétrante qui ne se discute pas plus qu'elle ne s'analyse et qu'on appelle le charme. Petite, mignonne et de taille bien prise, elle avait dans la tournure une élégance native qui communiquait à sa personne une grande distinction. En somme, elle était belle.

Contrairement à la tendance qu'on prête généralement aux femmes elle poussait la réserve au point de ne rien dire à moins d'être interrogée. On n'avait pas trompé M. de Berlerault, elle était fort instruite et parlait couramment l'anglais et l'italien, ses langues maternelles, le français, sa langue d'adoption. Elle s'occupait beaucoup de Sabine, et son égalité d'humeur était telle qu'il ne lui arrivait jamais, en parlant à l'enfant, non pas seulement de céder à un mouvement de vivacité, mais même d'élever la voix. Il serait tout na-

turel de tirer de ce qui précède cette conséquence qu'une étroite affection unissait l'élève et l'institutrice ; pour Sabine, il n'en était rien ; elle obéissait à Carina, qu'elle redoutait, et ne l'aimait point. Quand aux sentiments de miss Mudlett, rien n'était plus malaisé que de les reconnaître, parce qu'ils ne se manifestaient d'aucune façon. Sa physionomie, toujours impassible, interceptait tout regard entre elle et la pensée, qu'elle recouvrait hermétiquement comme un masque.

M. de Berlerault vivait à peu près seul ; il voyait à peine sa fille et rarement mistress Mudlett. S'il voyait plus souvent Carina, c'est qu'en même temps qu'elle était l'institutrice de Sabine, elle était pour lui-même une sorte de secrétaire. Il passait toutes les journées à chasser, à se promener, ne détestant rien autant que de sentir sa solitude troublée. Tel était le voisin de madame Simon, voisin assez peu gênant au demeurant.

Il s'écoula un temps assez long avant que la jeune femme, curieuse cependant, pût même entrevoir cette petite colonie. Rendons lui cette justice qu'elle ne fit rien pour cela. Tout entière à sa douleur aussi bien qu'aux tracas et aux soucis inhérents à un déménagement, elle ne songeait pas du tout à ce qui était hors de sa maison et désirait sincèrement qu'on agit de même à son égard. Une circonstance fortuite amena les premiers rapports entre la maisonnette et la villa.

Madame Simon se promenait un matin dans son jardin et regardait, en compagnie de Bardeau, qui lui en faisait les honneurs, pousser ses fleurs et ses légumes, lorsque soudain tomba à ses pieds un ballon en caoutchouc. Elle poussa un léger cri, et tout aussitôt entendit une exclamation de surprise et de regret modulée par une voix d'enfant et venant, comme le ballon, de l'autre côté du mur qui séparait sa propriété de celle de M. de Berlerault. Elle prêta l'oreille et distingua des pourparlers entre cet enfant et une personne plus âgée. Les voix s'éloignèrent bientôt. Bardeau, ayant ramassé le ballon, se préparait à le renvoyer d'où il était venu par le même chemin. Il attendait une autorisation que Madame Simon ne donna pas, car au même instant un coup de sonnette retentit à la grille qui fermait son jardinet. Bardeau courut ouvrir, et une charmante petite fille, pétulante et affairée, entra en courant. Charmante n'est qu'un mot bien insuffisant pour exprimer ce qu'était Sabine. Qu'on se représente une bambine vive et espiègle, grosse comme une gerbe, la figure animée et la tête inondée de cheveux blonds frisés. A la vue de madame Simon, elle s'arrêta indécise et un peu intimidé. Puis, se tournant vers une femme qui la suivait à

pas plus mesurés et qui n'était autre que Carina, elle dit d'une voix flûtée :

— Est-ce maman ?

Cette question, posée en italien, parut si singulière à madame Simon, qu'elle se sentit tout émue. Elle tendit les bras à l'enfant et lui dit quelques mots dans la même langue. Carina, qui s'était approchée, avait déjà eu le temps de répondre à Sabine que ce n'était pas là sa maman ; la fillette ne fit néanmoins aucune difficulté de se laisser embrasser par Julienne, qui la trouvait adorable et le lui disait avec volubilité.

Pour expliquer la question, il est bon d'ajouter qu'à l'époque où madame de Berlerault était morte, Sabine avait deux ans. On lui avait caché cette mort, pour ne la lui apprendre que lorsqu'elle serait en âge de mieux comprendre l'étendue de la perte qu'elle avait faite ; on lui répétait encore que sa mère était absente, qu'elle reviendrait plus tard. Il en résultait que Sabine, toutes les fois qu'elle voyait une dame qu'elle ne connaissait pas, demandait si c'était sa maman. Cependant Carina était arrivée auprès de madame Simon, et lui faisait les excuses d'usage en français d'abord, puis en italien quand elle s'aperçut que la jeune femme s'exprimait dans cet idiome aussi bien qu'elle-même.

Elles étaient à peu près du même âge ; ce fut un commencement de sympathie, et elles se mirent aussitôt à causer. Au milieu de leur conversation, un troisième personnage survint. C'était un mouton de petite taille, à la toison très-blanche, frisé comme un caniche et qui portait au cou une faveur bleue. Ce mouton, qui s'appelait Carlo, était le favori de Sabine. Il accourut sans façon sous la main de Julienne, à qui il quêtait une caresse, et alla jouer avec son amie. A partir de ce jour, elle s'éprit d'une vive amitié pour cette enfant qui l'avait saluée du doux nom de mère (les joies de la maternité lui avaient été refusées à son éternel regret). Elle voulut la voir souvent, et comme Carina ne la quittait pas plus que le mouton, elle se trouva entraînée à recevoir l'institutrice. Les visites de cette dernière impliquaient celle de mistress Mudlett, sa mère, que madame Simon apprécia moins. Enfin, quand elle fut entrée en commerce réglé avec tout le monde dans la maison de M. de Berlerault, le bruit arriva jusqu'à lui qu'il y avait de l'autre côté de son mur une femme très-agréable, du meilleur monde et de l'éducation la plus distinguée qui avait pris sa fille en affection.

Il hésita longtemps avant de se décider à faire, lui aussi, la connaissance de cette voisine ; puis, forcé de céder, il se rendit un soir chez elle, avec Sabine et son inséparable Carlo. Ce n'était qu'une visite de stricte politesse ; elle en amena d'autres qui se succédèrent

à des intervalles inégaux et d'abord éloignés. Insensiblement elles se rapprochèrent, et, nous devons le dire, sans que les deux voisins qui cherchaient la retraite avec le même empressement, éprouvasent ni fatigue ni gêne de surcroît de relations mondaines. Qu'on sache bien d'ailleurs que M. de Berlerault ne perdait pour cela rien de son humeur sombre, et Julienne rien de son chagrin. Sabine jouait à côté d'eux, tandis qu'ils causaient de choses indifférentes et que souvent même ils ne se parlaient pas, soit que M. de Berlerault, naturellement taciturne, fût pris d'une recrudescence d'hypochondrie, soit que madame Simon ne tint pas à se mettre pour lui en frais d'hospitalité. Il est inutile de pousser plus loin ce préambule qui, pour le présent roman, a semblé préférable au procédé qu'Horace recommandait aux écrivains de son temps, celui d'entrer immédiatement *in medias res*. Ce sera pour le chapitre suivant.

## II

## L'ATELIER.

Madame Simon était arrivée à Val-Rouvray avec le désir sincère d'y vivre très-retirée ; elle n'en connut pas moins, après deux mois de séjour, le peu de personnes du voisinage qu'il était possible de voir, et il s'était établie entre elle et Carina des relations assez suivies. Les journées sont si longues à la campagne ! Qu'on emploie les premières à pleurer, passe encore ; mais les autres ! Que devenir si, par un expédient quelconque, on n'en rompt la monotonie ? Au surplus, s'il est vrai que nous sommes, de par notre naissance, voués au chagrin, la tristesse est tellement contraire à notre nature que nous ne pouvons la supporter longtemps impunément. Toute douleur violente tue sa victime pour peu qu'elle se prolonge. Enfin madame Simon, d'un caractère expansif et gai, avait besoin d'entourage.

Après s'être contenté de la société d'Agarithe et de Bardeau, elle se prit à en désirer violemment une autre. Ses dispositions étaient telles lorsqu'elle vit Sabine pour la première fois. Ce besoin entra sans doute pour autant que la gentillesse de l'enfant dans l'amitié qu'elle lui voua aussitôt. Cela ne suffisait pas. Carina était glaciale, d'une réserve outrée. Dès la seconde semaine, elle avait singulièrement perdu dans l'esprit de Julienne, qui n'estimait plus que son esprit parfois incisif et l'étonnante variété de ses connaissances.

Par désœuvrement cependant, ou bien peut-être en vertu de la loi des contrastes, la jeune veuve se lia avec elle.

N'étant pas satisfaite encore, elle étendit peu à peu son cercle et reçut tout le pays, c'est-à-dire le marquis de Cerfbryant et sa fille Madeleine, ainsi que M. de Malefroy. Il n'y avait pas d'autres personnes à Val-Rouvray, sauf un personnage politique et des charbonniers qui pour salon avaient le fond des bois, et des métayers dont la conversation lui eût offert peu de ressources. Cette société constituait un petit cénacle qui procurait après tout des distractions très-suffisantes pour une veuve désolée. Car, nous le répétons pour que dès le début, on ne conçoive pas une idée fausse du caractère de madame Simon, elle s'était méprise sur ses goûts de solitude sans cesser d'être de bonne foi, et elle avait un chagrin très-réel<sup>1</sup> ce qui ne l'empêchait d'être d'humeur enjouée et de chanter souvent.

Elle ne quittait sa maison que pour descendre dans le jardin, délicieux nid de fleurs et de verdure ; et de sa maison elle n'habitait à proprement parler qu'une seule pièce. C'était une sorte de salon de dimensions considérables. On pouvait dire avec autant de vérité que c'était aussi une bibliothèque, un atelier et une serre. Il y avait en effet de tout dans ce vaste rectangle allongé qui remplissait au premier étage tout l'espace déterminé par les quatre murs. Le jour y pénétrait par trois larges fenêtres placées sur un des grands côtés, et par une porte vitrée ouvrant en retour sur une galerie serre extérieure qui tenait de la vérandah.

Chacun peut facilement se la présenter dans son atelier. Une petite femme frêle, mais pas du tout maigre, gracieuse et vive, vêtue avec une élégance raffinée et pourtant naturelle de vêtements amples et commodes dont les nuances, les étoffes ou la coupe, peut-être le tout ensemble, avait une indicible empreinte de personnalité coquette. Tantôt peignant, tantôt lisant, écrivant quelques lettres, se balançant dans un hamac, jouant du piano ou caressant ses fleurs. Tantôt chantant et riant, le moment d'après essuyant du bout de son petit doigt une larme furtive, ne s'occupant pas longtemps de la même chose, nullement étourdie néanmoins, aimable, rieuse et charmante, telle était madame Julienne Simon.

Une après-midi du mois de juin 1862, elle peignait ou plutôt se figurait peindre, car, absorbée par la conversation, elle se bornait à faire des gestes soit avec l'appuie-main, soit avec le pinceau qu'elle tenait à la main. La personne avec laquelle elle causait, à demi couchée en face d'elle dans un vaste fauteuil à oreillettes, était une jeune fille de vingt ans dont le visage reflétait autant de calme que celui de son interlocutrice d'animation ; c'était mademoiselle Made-

leine de Cerfbryant. Elle était l'opposé de Julienne. Très-grande, très-mince, d'une beauté et d'une distinction qu'elle semblait ignorer, ce qui frappait en elle c'était une modestie excessive. Sa figure longue et pâle était sérieuse. En en considérant l'ovale allongé, aux traits délicats, aux chairs vermeilles, au teint uni, d'un blanc mat doucement rosé, encadré d'abondants cheveux châtain foncé, lissés en bandeaux sans résille et sans rubans ; en voyant sa toilette toujours des plus simples, où l'œil ne s'égarait jamais sur aucun colifichet ni sur aucun bijou, on était saisi de son aspect grave, de la tristesse vague, exempte d'affectation et de morgue, qui était répandue en elle avec un charme infini. Ses yeux bruns, veloutés, étaient au moins aussi beaux que ceux de Julienne. Quelle différence dans l'expression du regard ! Celui de madame Simon, provoquant et hardi dans sa mutinerie moqueuse, se baissait rarement ; celui de mademoiselle de Cerfbryant osait à peine se faire voir, et ne provoquait personne. Lorsqu'il se posait, on se sentait ému, comme pénétré de la candeur sereine qui s'en échappait. Ces yeux admirables étaient frangés de longs cils recourbés dont l'ombre se projetait sous les paupières.

Modeste dans son attitude, Madeleine parlait peu et riait rarement. C'était un nouveau contraste avec madame Simon. Elle n'avait que des sourires mélancoliques et voilés. Elle était si timide qu'on aurait dit qu'elle avait peur de laisser entrevoir les trésors de son enveloppe mortelle ; mais elle les cachait sans s'opposer à ce qu'on les devinât. Ce petit calcul, qu'on ne pouvait de sa part taxer de coquetterie, lui donnait un charme de plus.

Julienne et elle continuaient une causerie commencée et qui était tombée sur le mariage. Madeleine venait de manifester l'intention de ne se pas marier.

— Ce n'est pas moi, s'écria madame Simon, qui m'aviserai de combattre une résolution aussi sage. Ce que je vous souhaite c'est d'y persévérer. Au fait, ajouta-t-elle, je ne saurais parler de cela, moi, mon veuvage me rend suspecte.

— Oui, dit mademoiselle de Cerfbryant, mais vous avez l'expérience.

— Que n'est-elle à refaire ! Voilà pourquoi je ne croirai jamais trop encourager les jeunes filles qui ont vos idées à s'y tenir.

Il y eut un silence, Madeleine n'osait interroger, et Julienne hésitait à entamer une confidence qu'elle avait sur les lèvres. Peut-être allait-elle l'aborder, car la tournure de l'entretien l'y poussait un peu, et ces deux jeunes femmes éprouvaient l'une pour l'autre une secrète sympathie. Elle en fut empêchée par une circonstance fortuite. La porte s'ouvrit, et Bardeau parut sur le seuil en grande

livrée.— En grande livrée de jardinier, cela s'entend ; on était au milieu du jour : chapeau de paille à larges bords, grand tablier bleu à bavette émaillée de terre, les pieds chaussés de sabots et une bêche à la main. Sa large figure souriante, et niaise avait un air mystérieux des plus réjouissants, à tel point que Julienne, en tournant la tête pour voir qui entraît éclata de rire.

— Bon Dieu ! Bardeau, qu'y a-t-il donc ? dit-elle.

— Madame ! c'est M. de Malefroy !

— Eh bien, faites entrer !

Bardeau s'effaça et livra passage à un homme de trente ans, à la physionomie intelligente et fière, qui portait un costume de campagne très-simple, mais de bon goût. Le ruban de la Légion d'honneur qui ressortait sur sa veste de chasse, quelque chose de mâle et de viril dans ses yeux vifs, et sa moustache retroussée, trahissaient un homme qui a subi la discipline militaire.

M. de Malefroy, arrivé très-jeune encore au grade de capitaine d'état-major, s'était en effet retiré du service après la campagne d'Italie. Il possédait à Val-Rouvray une terre dont il dirigeait l'exploitation, et passait pour avoir une belle fortune qu'il ne dépensait pas. Il s'avança vers Julienne, la salua avec la distinction et la courtoisie d'un parfait gentilhomme, et adressa à Madeleine un salut cérémonieux qu'elle lui rendit très-froidement.

— Monsieur de Malefroy, dit madame Simon après les premiers compliments, vous venez fort à propos ; nous parlions du mariage. Quelle est votre opinion sur ce sujet ?

— Madame, je n'en ai pas d'autre que la vôtre.

— Je parle sérieusement, reprit Julienne, qui, pour donner plus de poids à son affirmation sans doute, se mit à rire en montrant libéralement toutes ses dents.

— Moi aussi, daignez en être persuadée.

— Alors je vous somme de vous expliquer sans détours et sans faux-fuyants, attendu que je vous soupçonne d'avoir voulu être galant, puisque je ne vous ai pas, que je sache, confié ma manière de voir à cet égard.

— Vous le voulez, madame ?

— Sûrement, de toutes mes forces.

— Je n'hésite donc plus. Selon moi, le mariage est une institution caduque et décrépite que les anciens âges nous ont léguée comme un dernier vestige de barbarie et que la civilisation, je l'espère, ne tardera pas à effacer tout à fait.

— Est-ce tout ?

— J'ajouterai, si vous le voulez bien, qu'une grande partie des habitants de ce globe ridicule, tous ceux qui sont mariés, attendent

avec impatience le moment où le mariage aura été emporté par l'avènement définitif du progrès social.

—A la bonne heure ! s'écria Julienne, voilà qui est net et précis. Vous avez parlé avec tant de conviction qu'on ne peut douter que vous n'avez bien sincèrement exprimé votre pensée.

Madeleine resta silencieuse, et M. de Malefroy remarqua avec un certain plaisir que sa rougeur ne diminuait que par gradations insensibles. Il s'était assis en arrière de madame Simon, de telle sorte que pour le voir, la jeune femme, placée devant son chevelet, était obligée de se retourner. En constatant le mutisme de mademoiselle de Cerfbryant et son obstination à ne pas le regarder, ce qu'il jugea être le résultat d'un parti pris, M. de Malefroy réprima un mouvement de contrariété et se mordit les lèvres en frisant sa moustache avec dépit. Julienne continua :

—A mesure que je vieillis (et elle appuya sur ce mot avec complaisance), je suis heureuse que les bonnes idées fassent leur chemin. Ainsi, on ne peut nous accuser de nous être entendus, c'est la première fois que ce sujet est agité entre nous ; pourtant il se trouve que nous envisageons tous les trois de la même manière ce que l'on est convenu d'appeler l'acte le plus important de la vie. Madeleine me disait tout à l'heure qu'elle ne se marierait jamais ; vous, monsieur de Malefroy, vous êtes voué au célibat par votre opinion, et, galant ou non, il est bien vrai que la vôtre est à peu près la mienne.

—Alors, madame, répliqua le jeune homme, nous pourrions déjà, à nous trois, commencer la révolution.

Comment cela ?

— Dame, comme elles se font toutes depuis les immortels principes. Nous fondons un club, en voilà déjà le noyau. Il n'y a plus qu'à faire de la propagande, à recruter des adhérents ; ce qui sera facile, puisque d'avance nous avons pour nous tous les ménages, et, une fois suffisamment nombreux, marcher sur Paris. Là, nous affichons des proclamations. Et voilà ;

— Très-joli, dit madame Simon.

— J'ai toujours pensé, reprit M. de Malefroy, qu'il n'y a en Europe qu'un peuple qui ait sur le mariage des idées véritablement pratiques : c'est le peuple turc.

— Quelle horreur !

— Permettez, madame, je le prouve. Ils ont reconnu que deux êtres de sexe différent, rivés l'un à l'autre par un indissoluble lien, précisément à cause de cela, parviendraient rarement à s'accorder. Nous les appelons barbares, nous autres qui nous prétendons au-dessus d'eux, et nous n'avons pas encore compris cette vérité lumi-

neuse, point de départ de la question. Aussi, que font-ils ? Au lieu de prendre une femme, ils en achètent plusieurs, ce qui implique le droit de se séparer d'elles à leur gré. Poussant plus loin la logique, et à mon sens c'est leur triomphe, ils laissent leurs épouses se disputer à loisir, en les obligeant à habiter ensemble dans ce qu'ils appellent le harem. Quelquefois ils assistent aux discussions, s'en amusent à l'occasion, mais ne s'y mêlent aucunement, car ils n'y ont que faire. Ces dames vont-elles trop loin ! ils ont sous la main un remède souverain pour couper le mal dans sa racine : ils les vendent. Ah ! quelle peuple, madame ! Quel génie social ! et que ses institutions sont admirables !

Engagée dans cette voie, la conversation enleva en se jouant les paradoxes les plus excessifs. Julienne tenait tête à M. de Malefroy avec malice. Quant à Madeleine, elle paraissait être là uniquement pour juger les coups. Elle souriait de temps à autre, mais elle ne proféra pas un mot. D'un nécessaire de poche elle avait tiré une broderie commencée, et elle travaillait avec ardeur.

Madame Simon se livrait avec tant de fougue à cette débauche d'esprit qu'elle continuait à ne pas peindre, bien qu'elle eût conservé pinceau et appuie-main. Le tableau qui était devant elle lui masquait à présent Madeleine, car peu à peu la jeune fille avait, sans affectation, reculé son fauteuil. Il est à croire que les visiteurs de madame Simon avaient choisi à dessein la position qu'ils occupaient, attendu que le plus naturellement du monde, ils étaient l'un et l'autre hors de sa vue. M. de Malefroy, tout en lui donnant la réplique et en l'amusant par des saillies spirituelles, ne cherchait qu'à détourner son attention. Pendant ce temps, il ne quittait pas des yeux mademoiselle de Cerfbryant et lui faisait positivement des signes. Les signes qu'un homme de son âge qui célibataire (ses théories sur le mariage l'ont suffisamment indiqué) adresse à une demoiselle, chacun les connaît pour s'en être servi une fois au moins en sa vie. C'étaient des sourires, des supplications muettes et la pantomime expressive que l'on devine. Madeleine, qui avait toujours le regard sur son ouvrage, n'en perdait pas un. Pour Julienne, semblable à un magister au milieu d'une troupe d'écoliers espiègles, elle ne s'apercevait de rien.

Il y avait entre M. de Malefroy et mademoiselle de Cerfbryant l'entente tacite d'un amour naissant. Les visites qu'ils faisaient à madame Simon n'étaient, on peut le dire, que des rendez-vous déguisés ; ils se rencontraient presque tous les jours chez elle. Mais il devait y avoir quelque brouille entre eux ; Madeleine ne voulait évidemment pas répondre. Elle avait reculé son fauteuil et s'était retranchée derrière le tableau, non pas uniquement pour éviter la

perspicacité de Julienne, Mais encore et surtout pour se dérober à M. de Malefroy. Lorsqu'elle s'imagina avoir bien réussi, qu'arriva-t-il? Le jeune homme, par une manœuvre qu'elle était dans l'impossibilité de déjouer, se déranger impudemment et se plaça de biais. Et alors, il plongea dans la retraite de Madeleine, tout en demeurant en arrière de madame Simon. Il fallut bien aussi que mademoiselle de Cerfbryant vit ses gestes de désespoir et ses regards navrés ; toutefois elle ne fut pas encore désarmée.

Le pauvre amoureux, découragé, changea brusquement de tactique : il déploya pour madame Simon un grand luxe de galanterie et de petits soins. De temps en temps, il épiait sur le visage de mademoiselle de Cerfbryant comment elle supportait son abandon. Elle ne dissimula que très-mal tout d'abord le malaise qu'elle éprouvait, puis elle soupira et bientôt parut ne prêter aucune attention à ce qui se passait autour d'elle.

Les notes bruyantes d'un cor sonnante une fanfare dans le voisinage dénouèrent la situation. Il était temps ; elle commençait à se tendre.

— Voilà mon père, s'écria Madeleine ; et aussitôt elle replia son ouvrage et se prépara à se retirer.

Probablement c'était la façon dont M. de Cerfbryant avait l'habitude d'annoncer sa présence lorsqu'il venait chercher sa fille chez madame Simon et désirait se dispenser de monter. Cette fanfare et la retraite de Madeleine ne causèrent aucun étonnement ni à Julienne ni à M. de Malefroy. Ce dernier s'inclina respectueusement devant la jeune fille, qui s'était levée, et son attitude qu'était si visiblement une faveur, quelque minime qu'elle fût, que mademoiselle de Cerfbryant s'émut enfin et se relâcha de sa sévérité. En partant, elle le regarda. Si M. de Malefroy ne lut pas dans ce regard, qui ne fut qu'un éclair, l'ordre formel de ne pas rester seul avec Julienne, c'est que le langage des yeux ne sait rien exprimer. Par rancune, sans doute, il n'obéit pas ; il se rassit et recommença à causer. Pour le déloger, il ne fallut rien moins qu'une seconde apparition de Bardeau. La figure du digne garçon était à la fois effarée et solennelle. Il n'avait plus son tablier, et avait laissé au bas de l'escalier sa bêche et ses sabots.

— Madame ! madame ! cria-t-il d'une voix de stentor en ouvrant vivement la porte, M. le curé et M. le baron de Couturier demandent s'ils peuvent entrer.

— Certainement, répondit Julienne surprise.

M. de Malefroy s'esquiva aussitôt, pendant que madame Simon se hâtait de quitter son chevalet pour s'installer dans un fauteuil, en femme qui s'apprête à recevoir une visite d'importance.

## III

## UN DÉPUTÉ.

Comme presque tous nos pasteurs ruraux, l'abbé Pascalin, curé de la commune dont Val-Rouvray n'était qu'un hameau, appartenait à une famille d'agriculteurs. Il avait vieilli dans l'exercice d'un ministère pénible, sans jamais se plaindre et ayant le secret d'être toujours content. Cette philosophie douce, qu'il manifestait en toutes choses n'avait pas peu contribué à le faire aimer partout. Sa position souvent n'était pas facile. L'admirable unité de notre législation, qui dans les campagnes remet le pouvoir civil et le pouvoir religieux aux mains du paysan, n'est pas sans avoir quelquefois des inconvénients. L'abbé Pascalin, connaissant à fond le pays, excellait à apaiser les petits conflits qui germent et se développent si fréquemment entre le maire et le curé de chaque village. Il avait cinquante-cinq ans. Très-grand, de manières communes, mais simple et sans aucune prétention, il était digne à force d'humilité. Sa physionomie sereine reflétait une âme tranquille, et un esprit exempt d'inquiétude. On aimait à voir sa bonne figure ouverte et rouge, ses cheveux blancs, et les larges besicles d'argent qui trônaient sur son nez monumental.

Le baron de Couturier, qu'il accompagnait, avait tout au plus trente-cinq ans. Il était petit, d'une structure massive, gros sans être précisément gras et sans que, par exemple, son ventre fût particulièrement proéminent. Il avait une poitrine d'un développement insolite, une charpente épaisse, des pieds et des mains à faire éclater bottes vernies et gants de chevreau ; mais il était fort soigné dans sa mise, s'habillait avec goût et suppléait par le raffinement à ce que la nature lui avait refusée du côté de la distinction native.

On ne pouvait guère le juger à l'inspection de sa physionomie. Le front élevé et dégarni, était celui de l'homme qui réfléchit ; mais, outre que cet indice est trompeur, à notre époque surtout où les jeunes gens n'ont plus de cheveux à trente ans, il portait avec cela de grosses moustaches noires dont la pointe cirée se dressait en croc, et il abritait ses yeux pénétrants derrière un lorgnon d'écaille retenu par un large ruban. Tout cela sentait le muscadin plus que le personnage sérieux. D'ailleurs la fleur de santé qui brillait sur ses joues rebondies ne se conciliait pas avec l'idée qu'on se fait généralement de ceux qui s'adonnent à l'étude. Il avait l'air spirituel avant de l'avoir grave, et ses traits, bien que sans délicatesse, étaient

agréables. Enfin, on voyait sur son visage une aménité souriante trop immuable pour être bien vraie. Il était toujours sur ses gardes préoccupé de veiller sur lui-même et de tempérer sa vivacité qui était extrême. Sa démarche, comme son attitude, s'en ressentait; il manquait de naturel. En définitive, le baron de Couturier, avec l'apparence d'un paysan dégrossi, était un homme de la meilleure éducation.

Complètement inconnu dans ce coin de terre dix ans auparavant il y avait acheté, vers 1852, une propriété considérable. Au bout de deux ans, c'est à-dire deux étés, car il passait les hivers à Paris, il était devenu un homme politique dont la puissance toujours croissante était énorme déjà. Le procédé qu'il employa était fort simple mais il s'en faut qu'il soit à la portée de tous. Ainsi, ces deux premières années, il les consacra à se créer des relations et à recruter des adhérents. Sa fortune, qu'on estimait pas à moins de cent mille livres de rentes, lui avait mis à la main une clef dont il se servit habilement. Il exploita avec non moins de bonheur une autre influence. Sa sœur avait épousé un homme d'Etat dont le rôle fut très-marquant au début du second empire. Par cette union, il avait dans le monde politique et officiel un appui solide; les faveurs étaient à sa disposition, il en usa largement. On prit, dans le pays, l'habitude de recourir à lui pour n'importe quoi. Or, comme il s'était imposé la loi de ne repousser personne, de répondre à chacun et de s'employer pour qui le sollicitait, il en vint à faire promptement beaucoup de bien et à jouer dans le département un rôle de providence dont on lui tint compte lorsqu'il fut question de renouveler l'Assemblée législative. Candidat du gouvernement, il obtint une majorité sans précédent, et du même coup emporta la présidence du conseil général. Dès lors, M. de Couturier fut un personnage de premier ordre: Maître absolu de la contrée, où ses obligés étaient par centaines, il disposait, par la reconnaissance de la sympathie publique, était aimé de tous et jouissait d'une popularité qu'il avait bien gagnée. Il faut dire à sa louange que, rompant avec les traditions d'ingratitude ordinaires à ceux qui possèdent ce à quoi tendaient leurs efforts, le baron de Couturier, député et chargé des bénédictions générales, ne changea rien à sa manière d'être: il continua à mettre au service de ses commettants le crédit de son beau-frère, ainsi que le sien propre et sa fortune. Aussi quel concert enthousiaste d'éloges, chaque fois que son nom était prononcé n'importe où! Il n'était pas de misérable cahute de charbonnier, au fond de la plus épaisse forêt du Morvan, où il n'eût pénétré.

La visite de cet homme, arrivant sous les hospices du curé, étonna madame Simon, qui ne l'avait pas encore vu et qui mani-

feſta ſi clairement ſa ſurpriſe muette, que l'abbé Paſcalin crut devoir recourir à un exorde par inſinuation.

— Veuillez, madame, nous excuſer, monsieur et moi, dit-il, ſi nous venons vous importuner ; il ſ'agit d'une bonne œuvre, et j'ai penſé que nous pouvions frapper à votre porte.

Julienne ſ'inclina en ſilence, ſuppoſant qu'ils faiſaient quelque quête. Cet hypothèſe n'expliquait qu'à demi la préſence du député, qui l'intriguait beaucoup.

— Avant d'aller plus loin, reprit l'abbé Paſcalin, permettez-moi de vous préſenter M. le Baron de Couturier, député et membre du conſeil général.

— Il y a longtemps, madame, ſ'empreſſa d'ajouter le baron, qu'en ma qualité de voiſin — nos propriétés ſe touchent, vous le ſavez — je déſirais avoir l'honneur de vous être préſenté, et je ſuis heureux que la circonſtance qui m'amène aujourd'hui hâte la réalisation du plus cher de mes vœux.

Madame Simon ſ'inclina de nouveau et répondit quelques paroles froides et polies ; ſon étonnement augmentait. L'abbé Paſcalin ſ'en aperçut, et reprenant la parole :

— A préſent, dit il avec un ſourire épanoui, mettons-nous à l'aise et cauſons en bons amis. Monsieur le baron n'était pas connu de vous, mais vous aviez sûrement entendu ſon nom que chacun ici, les malheureux ſurtout, répètent avec reconnaissance. M. le baron a fait à la commune un cadeau très-riche : c'eſt une cloche pour l'église de Val-Rouvray. Vous n'ignorez pas que le clocher a été récemment reconſtruit. C'eſt encore à lui que la commune eſt redevable des ſecours qui ont été donnés par le miniſtre et par le département pour faire face à cette dépense. La cloche eſt prête, on la placera dès qu'elle ſera baptisée et dès que le clocher aura été béni comme il convient. Nous avons eſpéré qu'à ma prière, vous voudriez bien accepter d'être marraine de cette cloche.

— Je vous remercie d'avoir ſongé à moi, monsieur le curé, repar-tit madame Simon un peu interdite : malheureusement je ne puis répondre à vos vues. Je n'appartiens pas au pays, j'y ſuis étrangère ; ma famille même n'y avait aucune relation ; enfin je vis dans une retraite à laquelle je tiens : ces conſidérations m'obligent à décliner l'honneur que vous me réſerviez.

— Mais, reprit le curé, ne vous y trompez pas : c'eſt une fête religieuse qui ſera honorée de la préſence de Monſieur...

— Soyez aſſez indulgente, madame, interrompit M. de Couturier, pour ne pas vous formaliser de notre inſiſtance. Nous avons des motifs particuliers pour vous demander avec inſtances de prendre part à cette cérémonie. Même, ſi je ne craignais de prononcer un

mot qui paraît quelquefois effrayant aux femmes, je dirais que parmi ces motifs il y en a de l'ordre politique.

—Grand Dieu ! de la politique !

—Oui, madame. Les voulez-vous connaître ? Je tâcherai de n'être ennuyeux que le moins possible. Bonne comme vous ne pouvez manquer de l'être, vous vous êtes certainement trouvée dans la situation d'éprouver combien il est difficile de répandre le bien autour de soi. Les meilleures intentions sont calomniées et exposent à des attaques dont l'esprit de charité le plus pur ne garantit personne. Pardon de ce préambule, il était nécessaire pour bien préciser ce qui me détermine à avoir recours à vous dans une occasion où, après tout, vous et moi, madame, sommes aussi étrangers que désintéressés. Ainsi que M. le curé vous l'a exposé tout à l'heure, j'ai fait obtenir les subsides de l'État et du département pour la reconstruction du clocher de Val-Rouvray. J'y ai même contribué de ma bourse, et, comme il fallait une grosse somme, j'ai organisé une souscription qui a produit des résultats inespérés. Enfin j'ai fait hommage d'une cloche, parce que celle actuelle ne serait plus en rapport avec le nouveau clocher. L'intérêt public était en jeu, je ne regrette aucun de mes sacrifices. J'avoue néanmoins que, si j'avais prévu toutes les complications qu'ont amenées ces choses si simples, j'aurais reculé.

—Que s'est-il donc passé, monsieur ? J'aurais juré que Val-Rouvray était l'endroit de la France le plus calme et le plus tranquille.

—Une mouche qui tombe dans un ver d'eau y détermine des vagues tout aussi bien qu'une trombe en s'abattant sur l'océan ; il n'y a que la différence du petit au grand. Eh bien, madame, le clocher a provoqué ici un orage dont la cloche subit le contre-coup... Vous n'avez peut-être pas fait attention encore au peu de variété des noms des habitants de ce hameau ?

—Non ; ceci ne m'a pas frappé.

—C'est de là que provient une partie du mal. Il n'y en a que deux, qui appartiennent à deux souches, desquelles est issue toute la population. Ce sont les Coffre et les Bardeau.

—Je reconnais dans le dernier celui de mon jardinier.

—Cette pauvreté de noms, qui prouve le défaut de croisement des races, est un signe capital de régénérescence aux yeux de tous les économistes. Coffre et Bardeau sont donc destinés fatalement à s'abâtardir de plus en plus, jusqu'au crétinisme complet. En attendant, ce sont deux camps bien distincts, qui ne se mêlent jamais et, se recrutant par les naissances, sont indestructibles. Il y a dans l'histoire des exemples analogues, au moyen âge surtout. Florence

a les Guelphes et les Gibelins, Vérone les Capulets et les Montaigus ; Val-Rouvray a les Coffre et les Bardeau !

— Ce n'est pas qu'ils soient animés les uns contre les autres d'une de ces haines séculaires qu'éternisent les passions politiques ou le fanatisme religieux. Nous n'en sommes pas là à beaucoup près ; et peut-être serait-on parfois tenté de le regretter, parce que la violence porte en soi des causes d'apaisement prochain. Mais ils ne s'aiment pas, sans que personne sache pourquoi, eux les premiers. Et, par suite de cet esprit de contradiction qui est en eux héréditaire, ce qui plaît aux uns déplaît aux autres. Comme ils n'ont pas de chefs et n'en peuvent avoir, puisqu'ils ne constituent ni un parti ni même une coterie, ils sont redoutables par leur insignifiance même. Il en résulte des tiraillements ; des coups d'épingles incessants, et cette petite commune donne au préfet plus de mal que le reste du département réuni. •

— Je n'aurais jamais cru cela de Val-Rouvray, dit Julienne en souriant.

— Vous n'êtes pas au bout, madame, répondit le curé. M. le baron va sans doute vous raconter l'histoire du clocher.

— Précisément. Vous apercevez déjà, n'est-ce pas, combien le choix d'un maire est chose difficile ; car, sous peine d'avoir de primesaut contre lui la moitié du village, il ne peut être ni Coffre ni Bardeau. La formation du conseil municipal n'est pas plus aisée, surtout avec le suffrage universel, il est presque toujours composé de l'un et l'autre élément en quantité à peu près égale ; de là un partage continu qui trouble son exercice.

— Depuis mon arrivée, je travaille à faire disparaître cet écueil, contre lequel se heurte à chaque instant l'autorité administrative. J'ai déjà eu quelques succès qui ne sont pas sans valeur. Ce n'est malheureusement qu'une ébauche. Pour achever l'œuvre, le concours d'un auxiliaire auquel on ne commande pas m'est indispensable, c'est le temps. Ils me donnent toutefois le droit d'espérer, dès à présent, que la génération qui s'élève sera moins divisée que celle-ci.

— Comment vous y prenez-vous donc, monsieur ?

— J'ai entrepris, sur une échelle modeste, la fusion des races ennemies. Sans dévoiler publiquement mes intentions, je dote de temps en temps une Coffre ou une Bardeau, à la condition expresse quoique tacite, qu'elle choisira son époux parmi un certain nombre d'hommes à marier que je désigne moi-même après épuration, et qui appartiennent à l'autre clan. Mon offre a été quelquefois refusée le plus souvent on l'accepte avec empressement, ces braves gens, comme presque tous les hommes, faisant passer l'argent en première ligne. Les dots ne sont pas encore hors de prix dans ce pays :

cinq ou six cents francs constituent pour une jeune fille un apport affriolant, et elle est riche si on joint à cela une cabane de charbonnier qui vaut cent francs quand elle est luxueuse. Les ménages que j'ai formés déjà marchent fort bien, M. le curé me l'assure; d'ailleurs je ne les perds pas de vue et je les encourage dans la bonne voie. La greffe prend enfin; mais qu'oi! les enfants les plus âgés n'ont encôre que sept ou huit ans: impossible de les envoyer au conseil municipal! Encore vingt ans de soins et, au lieu de Coffre et de Bardeau farouches, entiers, exclusifs, il y aura une population métisse, enfonçant ses racines dans les deux camps. Partout, plus d'hostilités sourdes, et l'âge d'or renâtra.

—C'est très-ingénieux, monsieur... Et le clocher?...

—Mille pardons, madame, m'y voici. Il a été détruit, il y a douze ou quinze ans tout au plus. Imagineriez-vous qu'on ne peut arriver à savoir exactement quel forme il avait? Les Coffre affirment qu'il était rond, et les Bardeau carré. La vérité serait, de ceux qui ne sont ni Coffre ni Bardeau, que, carré à la base, une sorte de tourelle le terminait. Tout naturellement, les uns ont voulu que le nouveau clocher fut carré et les autres rond. Il y a eu des pétitions signées, des délibérations votées et envoyées au préfet, des réclamations même adressées à l'empereur. Bref, une agitation extraordinaire qui rappelle la querelle célèbre des gros-boutiens et des petits boutiens. Chacun, selon les idées auxquelles l'avait voué sa naissance, tenait à ce qu'il croyait être une restauration fidèle du passé. Certains souscripteurs ont été jusqu'à menacer de retirer leur signature si on ne leur rendait pas leur clocher d'autrefois. Comment faire, au milieu de ce conflit risible et cependant des plus sérieux? Sur mon conseil, on a esquivé la difficulté et renvoyé dos à dos Coffre et Bardeau. En effet, personne, grâce au ciel, n'ait demandé qu'on le fit pointu. Adopter cette forme, c'était accorder tout le monde en ne donnant l'avantage à aucune des prétentions engagées; ma proposition a donc été agréée. Vous supposez sans doute que tout était dit.. Un clocher pointu ne peut rester nu. Il n'existe pas plus de deux emblèmes que l'usage autorise de poser à son sommet: la croix, ce signe vénéré de la catholicité; ou le coq, souvenir traditionnel du reniement de St. Pierre, et pour nous, Français, vestige effacé des vieilles franchises gaulloises. Ici la polémique a repris avec un nouvel acharnement. Il y eut bientôt, avec un entêtement égal, partie pour l'une et partie pour l'autre. C'était fort grave. Dix fois j'ai failli renoncer au clocher et à la cloche; enfin, après de longs pourparlers, auxquels j'ai dû encore mêler mon influence, on s'est à peu près entendu: il a été convenu qu'on placera une croix et un coq la surmontant.

— Qui donc se plaint, alors ?

— Eh, mon Dieu, personne ; tout haut, du moins. Ce serait toutefois une grande erreur que de croire que la satisfaction est générale. On critique, on glose, on murmure. Je n'avais pas d'autre but que d'étouffer ces ferments à demi éteints de discorde, en faisant don de la cloche. Je n'ose me flatter d'avoir pleinement réussi. Je présume, madame, que vous ne vous êtes pas arrêté plus qu'il ne convient à cette hostilité innée entre les deux familles de Val-Rouvray. Certainement, s'il n'y avait que cela, on pourrait se contenter d'en rire. Les choses ont, comme vous l'allez voir, infiniment plus de portée ; et ici éclate d'une manière évidente la division qu'avec un peu d'attention, au surplus, on suivrait dans toute la France. Admettez que ces noms ne soient qu'un jeu, mais que derrière s'abritent une faction religieuse et une espérance politique, et que toutes les deux mettent à profit l'antagonisme naturel dont elles sont l'expression. N'est-il pas vrai qu'alors, il est permis d'entrevoir, soit dans le présent, soit dans l'avenir, des complications dont la gravité n'échappera à personne ?

— Vous arrivez à la politique.

PARSEVAL-DESCHÈNES.

(A Continuer.)

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*The Canadian Parliamentary Companion*, Edited by Henry J Morgan, author of the "Bibliotheca Canadensis," etc. Fifth Edition, Montreal. Printed by the Montréal Printing and Publishing Company, 1869. 237 p. petit in-18.

L'auteur de ce petit volume est bien connu du public canadien par ses travaux biographiques et historiques. C'est une spécialité qu'il a adoptée et pour laquelle il a utilement employé les qualités méthodiques, l'esprit de travail, l'amour des recherches dont la nature l'a doué. Tous ces titres sont nécessaires, en effet, pour donner à ce genre d'ouvrage les caractères qui leur assurent la confiance du lecteur.

Le nouveau livre que M. Morgan vient de livrer à la publicité contient des notes biographiques sur Son Excellence le Gouverneur Young, sur les principaux officiers du service civil et sur les membres des différentes législatures de la Puissance du Canada et des provinces qui la composent. La seconde partie donne l'explication des termes et des procédés en usage au Parlement. Voilà en deux mots le contenu de ce volume qui ne peut manquer d'être utile à ceux qui sont appelés à traiter des affaires avec les législatures. Les notes biographiques et historiques qu'il renferme lui donnent une importance incontestable, qui doit lui assurer un succès durable, plus sérieux que n'ont ordinairement les ouvrages du genre de celui-ci. Nous regrettons seulement que des fautes typographiques défigurent et changent trop souvent plusieurs des noms français. Ce sont là de légères inexactitudes sur lesquelles M. Morgan voudra bien nous permettre d'attirer son attention et qu'il ne manquera pas de corriger dans une prochaine édition. Le livre est déjà arrivé à sa cinquième édition ; tout nous fait espérer qu'il en aura plusieurs autres, et que définitivement l'auteur donnera à son ouvrage une publicité périodique, à des époques fixes, tous les ans, par exemple. Par là, la collection du *Parliamentary Companion*, en fournissant des renseignements sur les hommes qui viennent les uns après les autres administrer la chose publique, acquerra une valeur incalculable, et formera dans l'avenir l'une des sources historiques que l'on consultera avec le plus de confiance.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.